

Le Courrier du Canada.

JOURNAL DES INTÉRÊTS CANADIENS.

Rédacteur: A. A. LAUREY

Gérant-Propriétaire: LÉGER BROUSSEAU

JE CROIS J'ESPÈRE ET J'AIME.

Retour à Rome de la reine Sophie

Le correspondant romain de l'Union parle ainsi du retour à Rome de la reine de Naples et des ovations dont cette jeune héroïne a été l'objet pendant son voyage et à son arrivée dans la ville éternelle :

Rome, ce 15 avril 1863.

La reine de Naples est arrivée ici dans la nuit du 19 courant. Son voyage, depuis Munich jusqu'à la Ville éternelle, n'a été qu'une perpétuelle ovation.

Il ne sera peut-être pas indifférent pour vos lecteurs d'en connaître les plus remarquables incidents.

Je ne vous parlerai pas des tendres adieux échangés, à son départ de Munich, entre Marie-Sophie et ses augustes parents. La santé de la reine ne s'étant pas encore assez raffermie, les médecins lui avaient conseillé de retarder son départ, et c'est contre leur avis formel qu'elle a voulu se mettre en route. Aussi, on conçoit les inquiétudes, bien légitimes de sa mère et toute la famille royale de Bavière, si étroitement unie par le cœur.

Mais il tardait à la noble héroïne de Gaëte de mettre un terme, même au risque de ses jours précieux, à sa bien involontaire séparation. Elle avait hâte de venir reprendre sa place à côté de ce jeune roi, tant et si injustement malheureux dont elle forme, dans l'exil, l'orgueil et la joie.

À son arrivée à Lyon, un émouvant spectacle l'attendait.

L'émigration napolitaine de Paris, si nombreuse et si distinguée, était venue en masse attendre la reine à son passage à Lyon, pour lui offrir ses hommages et lui renouveler les protestations de son dévouement éternel.

Dès la veille de l'arrivée de la reine de Naples, le grand hôtel de Lyon avait été retenu par les voyageurs napolitains. Et si on a la fantaisie de savoir quels étaient ces voyageurs, c'est la chose la plus simple et la plus facile. Qu'on lise les registres de l'hôtel que je viens de citer. On y trouvera, à la date du 10 avril, les noms les plus illustres et les plus généralement connus en Europe de cette aristocratie napolitaine qui, se souvenant que "noblesse oblige", a préféré les ennuis et les douleurs de l'exil à la honte de subir le joug piémontais.

En traversant le soi hospitalier de la France, la reine de Naples a pu reposer ses regards sur des visages amis. Bien plus, entourée par tant et de si choisis représentants dans l'aristocratie napolitaine, elle a pu se croire au milieu de sa cour, au temps hélas ! si court de ses jours heureux.

Aussi a-t-elle voulu témoigner d'une manière gracieuse et touchante sa reconnaissance à ses sujets restés fidèles dans l'adversité, en les conviant tous à sa table, où l'on voyait, à côté de la reine, deux membres de son auguste famille, S. A. R. le comte d'Aquila et la princesse, sa femme, venus, eux aussi, avec leurs jeunes enfants, présenter à leur souveraine leurs hommages et leurs vœux !

Des toast chaleureux et réitérés ont été portés par les nobles convives à la santé du roi François II et de la reine Marie-Sophie, à leur prompt retour sur leur trône indignement usurpé.

Dans l'après-midi du 11, elle s'embarqua, à Marseille, à bord d'une pyrofrégate mise à sa disposition par S. M. la reine d'Espagne. Le 13, vers les huit heures et demie du soir, ce bâtiment entra dans le port de Civita-Vecchia ; mais, déjà bien avant cette heure, tous les ardeurs du débarcadère du chemin de fer de Porto-Fortese étaient littéralement encombrés par une masse de Napolitains de toutes les classes qui étaient venus attendre leur reine bien-aimée.

C'était un spectacle différent peut-être mais non moins attendrissant que celui de Lyon. C'était quelque chose de si enthousiaste, et de si spontané que jamais la plume la plus habile ne saura donner une juste idée à celui qui ne l'a vu de ses yeux !

Comment vous peindre, en effet, les sensations tristes et profondes que faisait naître la vue de cet immense rassemblement, de ce meeting improvisé où le général, le soldat, le noble, le paysan, le prêtre, la grande dame, la femme du peuple, enfin des gens de toute condition et de tout âge étaient confondus pêle-mêle, soumis fraternellement par la force d'un principe qu'on peut calomnier mais non pas détruire, la fidélité à ses souverains légitimes, dont une infâme usurpation ne saurait anéantir les droits sacrés !

Dans cette foule si compacte et si variée, combien n'y avait-il pas de victimes de la cruelle oppression du Piémont, depuis Mgr Conatiempo, échappé par un miracle d'adresse et de sang-froid des goliards de La Marmora, jusqu'au paysan déguenillé, encore tout saignant des blessures que lui ont faites les baïonnettes piémontaises qu'il a bravement affrontées en se battant pour la cause de son roi ? Eh bien ! toute cette foule a attendu depuis six heures du soir jusqu'à minuit sans donner le moindre signe d'impatience le convoi qui devait ramener la rei-

ne, à la rencontre de laquelle s'était déjà porté, le jour même, François II et LL. AA. RR. le comte et la comtesse de Trani. Les autres frères du roi et son oncle, le comte de Trapani, attendaient, eux aussi, à la gare, à toutes les classes de leur pays, auxquels étaient venus se joindre par la même pensée des Romains et des étrangers distingués. A minuit cinq minutes, le convoi royal entra dans la gare de Porto-Fortese.

Alors une scène majestueuse et émouvante à la fois, un spectacle, que je ne sens bien impuissant à décrire, mais que je n'oublierai de ma vie, s'est offert aux augustes arrivants.

Tout le monde, aristocratie et peuple, un par un élan irrésistible et unanime, s'est précipité de la route, des salles d'attente, par toutes les issues sur les trottoirs du débarcadère. Le convoi royal a été entouré, pressé de toutes parts.

Lorsque le roi et la reine de Naples en sont descendus, l'enthousiasme général n'a plus connu de bornes.

Les acclamations, non pas celles que tout souverain peut acheter de son or, mais ces cris d'amour et de dévouement qui partent du fond des cœurs et que n'inspirent que les infortunes royales noblement supportées, ces acclamations et ces cris interrompant tout à coup le silence de la nuit, résonnaient comme une voix surnaturelle, voix semblable à celle de Dieu qui doit encourager pour l'avenir les souverains légitimes des Deux-Siciles. C'est au milieu d'un enthousiasme inexprimable et d'une émotion qui faisait verser des larmes à tous les yeux que François II et Marie-Sophie, suivis par les membres de leur auguste famille ont traversé la foule innombrable que le respect ouvrait devant eux et qui se refermait aussitôt après leur passage.

Toutes les dames avaient apporté, pour les présenter à la reine, des bouquets qu'elle a gracieusement acceptés.

Enfin, voulant les porter plutôt que les accompagner à leur voiture, la foule électrique se mettait en devoir de décaler les chevaux, et ce n'est que par crainte de déplaire au roi, qui s'y est opposé, qu'elle a renoncé, bien qu'avec peine, à son idée. Mais l'enthousiasme des fidèles napolitains n'y a rien perdu, car plusieurs centaines de jeunes gens armés de torches et de flambeaux ont accompagné la voiture royale, suivie par toutes les autres dans le trajet bien long qui sépare la station du chemin de fer.

Le roi, la reine étaient émus de cette solennelle manifestation si unanime et si spontanée.

Tout le monde (y compris le poste français qui en a été témoin au passage des voitures par Porto-Fortese) tout le monde a pu se dire cette nuit-là qu'une cause qui inspirait encore un tel enthousiasme n'est pas perdue, et que bientôt le véritable peuple napolitain brisera le joug odieux qui l'opprime pour reconstruire, sous la domination paternelle de son roi légitime, son indépendance et sa prospérité.

La Correspondance de Rome, après avoir reproduit quelques lignes publiées par l'Union de Paris sur le spiritisme, ajoute :

"Les observations de l'excellent journal français sont très judicieuses. Le spiritisme conduit à la folie plus encore que la politique, et nous ne croyons pas qu'à aucune époque, les maladies de l'intelligence aient été aussi répandues. Les grandes commotions sociales, d'ailleurs, sont toujours précédées ou accompagnées de ces invasions diaboliques. Ne faut-il pas que la raison humaine soit ébranlée pour pouvoir accepter les doctrines révolutionnaires ? Les anciens ont pratiqué les sciences occultes et entretenu un commerce sans entraves avec les esprits, deux impurs de leur Olympe impur, et quand l'empire romain courait à sa perte, César n'avait plus foi que dans la magie. Une boule d'ivoire était suspendue au-dessus d'un bassin d'airain dont les bords présentaient un alphabet ; l'esprit invisible agitait la boule, et la boule écrivait les réponses et prédisait l'avenir en frappant les diverses lettres de l'alphabet."

"Il a été dit que deux augures ne pouvaient se regarder sans rire, et tout le monde d'accepter cette insinuation très maligne. Les augures, disciples du prince des ténèbres, ne riaient pas plus que les médiums de nos jours. Ils étaient marqués d'un sceau fatal. Mesmer, Magliostro et la légion coupable des magiciens ont inauguré l'ère de la liberté ; ils peuvent disputer à Voltaire, à Rousseau et aux écrivains philosophes du 18e siècle, l'honneur d'avoir préparé les intelligences aux principes modernes."

"A cette heure les ravages épouvantables du spiritisme nous annoncent les plus grands malheurs. Le monde est peuple d'hommes qui acceptent les contradictions les plus flagrantes, qui confondent tout, et se livrent tout entiers aux influences du mal. On voit que le spiritisme a fait du peuple américain, et quelle est en réalité cette civilisation

dont on a fait naguères des éloges si ridicules. Près de cinq millions d'hommes ou femmes, en Europe, s'occupent avec une averse curieuse d'expériences spiritistes. La France, l'Allemagne, la Russie surtout sont en proie à cette misère. Tout cela prépare une contagion de maladies mentales, et une affreuse pluie d'âmes dans ce que l'Ecriture appelle les abîmes inférieurs."

Italie.

L'Armonia de Turin annonce que le secrétaire de Mgr Caputo, de son vivant évêque d'Ariano, prêtre du diocèse de Trévise, est allé à Rome, se jeter aux pieds du Saint-Père, lui demander pénitence et pardon. Un nombre des documents qu'il a apportés, il y en a un qu'on ne peut lire sans une sorte d'épouvante ; c'est le projet imprimé d'une Eglise nationale, avec un patriarche d'Italie à Milan, lequel devait être Caputo lui-même, et un archevêque pour le Piémont, résidant à Turin, et cet archevêque devait être Passaglia. L'Italie était partagée en régions et gouvernée ecclésiastiquement par quinze ou seize évêques. Quant au Pape, il n'en était plus question. Le secrétaire, dit l'Armonia, rapporte les plus tristes particularités sur la mort du malheureux prêtre, mais nous préférons les passer sous silence, en priant Dieu de lui faire miséricorde. Le Saint-Père a assigné au pénitent un convent où il puisse expier ses égarements avant d'être admis à la réconciliation.

Turin, 26 avril.

La crise ministérielle est ajournée. On a trouvé enfin un ministre de la marine. C'est M. le général Cugia, celui qui fut préfet de Palerme avant l'affaire d'Aspromonte, et qui donna sa démission pour se rendre possible dans une combinaison future.

M. Cugia est Sarde, et élève du comte Cavour ; il est jeune encore, et il a le grade de général d'artillerie. Je ne sais pas s'il comprend beaucoup à la marine, mais il a été rapporteur de la loi sur le transport de l'arsenal maritime à la Spezia.

M. Peruzzi est attendu ce soir. M. Minghetti partira demain pour aller reconduire S. M.

M. Passaglia vient de donner la mesure de son libéralisme : il a proposé, comme vous savez, un projet de loi pour forcer tous les ecclésiastiques à prêter serment au nouvel ordre de choses, sinon à se voir privés de la reconnaissance de leur office.

Quatre bureaux ont autorisé la lecture de ce projet émané du délire, qui contient des articles d'une page chacun ; et, chose extraordinaire, la chambre elle-même n'a écouté qu'avec une attention distraite cette exaltation passagère.

M. Minghetti a fait des grimaces en entendant que M. Passaglia avait l'enfant de développer son thème séance tenante, et il a conseillé au fougueux prêtre de prendre patience jusqu'à jeudi prochain, en donnant pour raison la gravité de l'argument. Pour cette fois, M. Passaglia a mal choisi son temps. Les libéraux eux-mêmes ont accueilli son projet avec une défiance marquée, et quant au ministère, je pense qu'il le repoussera dans l'intérêt de sa conservation, de sorte que l'apostat en sera pour ses frais de légifération mal avisée.

Une question de cabinet, cependant, a été posée par M. Minghetti ; c'est pour le cas où la chambre voudrait substituer une autre convention à celle de MM. Bixio et Frény pour l'introduction du Crédit foncier en Italie.

Le projet doit être discuté très prochainement, et les deux camps vont lutter de force et d'adresse : l'opposition fera de son mieux pour faire agréer à la chambre une autre convention dont je vous ai parlé dans le temps, mais elle ne pourra guère triompher des intérêts réunis des fauteurs de la convention Frény.

La lutte néanmoins sera longue et acharnée, et les lois d'organisation intérieure et d'impôts continueront à rester dans les cartons de la chambre.

Seize soldats blessés dans une des rencontres du Langiewiez avec les troupes russes, ont été envoyés, vers la fin de mars, à l'évêque administrateur de la partie du diocèse de Cracovie devenue russe, et résidant à Kielce, Mgr Majerczak, la supplique suivante, que nous nous plaisions à enregistrer comme un monument de la foi des Polonais :

A Sa Grandeur l'Evêque de Jéricho, administrateur du diocèse de Cracovie et Kielce, à Kielce, les soldats de l'armée nationale blessés sur le champ de bataille de Szanie.

Monseigneur,

Les souffrants, en prenant les armes pour la défense des droits les plus sacrés de la nationalité polonaise, ayant devant eux un ennemi organisé militairement et représentant les forces d'une nation qui compte parmi les plus importantes de l'Europe, étaient persuadés que les droits de l'humanité seraient respectés

par une armée dont le chef est S. A. I. le prince Constantin, frère de l'empereur de Russie. Ils étaient d'autant plus fondés dans cette persuasion, qu'aux termes d'un avis inséré dans les journaux du royaume de Pologne, le gouvernement russe avait autorisé les ecclésiastiques et les médecins, chacun en ce qui concerne sa profession, à donner leurs soins et leurs secours aux malades et aux blessés.

Or le 19 mars dernier, l'abbé Antoine Majewski, de glorieuse mémoire, religieux des PP. Franciscains réformés, ayant appris qu'un combat était engagé entre l'armée nationale, commandée par le dictateur Langiewiez en personne, et les troupes russes, dont le général en chef dans le royaume de la Pologne est S. A. I. le grand duc Constantin, quitta son convent de Stobienka, dans le but d'aller porter les derniers secours de la religion aux blessés de l'armée nationale, ainsi qu'aux catholiques qui pourraient se trouver dans l'armée russe. Afin de montrer qu'il ne venait pas sur le champ de bataille comme appartenant à l'un ou l'autre des deux partis, il se présenta revêtu du surplis et de l'étole. Pendant qu'il remplissait son ministère avec un dévouement admirable au milieu des balles, donnant les derniers sacrements aux blessés et aux mourants, il fut assassiné par les soldats de l'empereur de Russie, et cela une heure après le combat, au moment où il confessait un blessé. On l'a tué à coup de lance et de baïonnette. Les soldats qui avaient commis ce crime ont ensuite dépouillé de ses vêtements le corps du vénérable prêtre et l'ont abandonné à demi nu, comme le cadavre d'un animal qu'on jette à la voirie.

Ramplis d'admiration pour le dévouement héroïque de ce prêtre égaré par des barbares nous nous plaisions à penser que Dieu a voulu augmenter le nombre des martyrs de l'ordre illustre auquel il appartenait, et dont plusieurs membres massacrés par les Japonais pendant qu'ils remplissaient les devoirs de leur apostolat, ont été mis par le Siège apostolique au nombre des saints que l'Eglise place sur ses hauteurs.

Comme il est impossible de savoir quand Dieu nous accordera la fin de la lutte commencée par le désespoir, au nombre des saints que l'Eglise place sur ses hauteurs. Comme il est impossible de savoir quand Dieu nous accordera la fin de la lutte commencée par le désespoir, au nombre des saints que l'Eglise place sur ses hauteurs. Comme il est impossible de savoir quand Dieu nous accordera la fin de la lutte commencée par le désespoir, au nombre des saints que l'Eglise place sur ses hauteurs.

Aujourd'hui, témoins de la mort de ce vénérable prêtre, égaré une heure après que la lutte était terminée, pendant qu'il confessait un blessé qui a été achevé lui-même, nous nous rappelons la publication faite dans le Journal officiel de l'autorisation donnée par l'autorité russe aux médecins et aux prêtres et sachant, comme tout le monde, quelle discipline sévère règne dans l'armée russe, nous devons supposer que cette décision publiée il y a un mois à peine, n'a pas été notifiée aux troupes. En ce cas, il faut plutôt la regarder comme un lenre offert à l'opinion publique, que comme une mesure sérieuse.

Si Votre Grandeur ne pouvait obtenir ce que nous la supplions de réclamer, si sa demande était repoussée par un pouvoir qui, appartenant à la religion schismatique, ne veut pas ou ne peut pas comprendre de quelle importance sont pour un catholique mourant les derniers sacrements de sa religion, qu'elle veuille bien se rappeler que le Saint-Siège apostolique, prévoyant quels périls pouvaient entraîner pour notre sainte foi une pareille situation, a défendu par une bulle pontificale de reconnaître et d'accepter comme roi de Pologne une personne professant une autre religion que la religion catholique : "Quod tam in præsens quam in futurum nemo unquam agnoscat in regem Poloniæ nisi fidei ritum catholicum." Ce sont les propres paroles du pape Sixte V dans sa bulle : Pastoralis nostra sollicitudo.

En conséquence, nous prions instamment Votre Grandeur, et comme catholiques fidèles, nous la supplions en notre nom et au nom de nos frères qui combattent et combattront pour l'indépendance de la patrie qu'elle daigne employer la voie qu'elle jugera la plus convenable pour faire arriver nos humbles demandes aux pieds du Souverain Pontife. Nous sommes assurés que Sa Sainteté accueillera nos ardentes supplications et fera tout ce qui dépendra d'elle pour amener le gouvernement russe à une conduite plus raisonnable et plus modérée et pour obtenir que désormais les ministres de notre sainte religion

puissent remplir leurs devoirs auprès des catholiques mourants, sans être exposés à être massacrés comme l'a été l'abbé Majewski, et que les catholiques de notre armée nationale ne soient pas privés des secours religieux au moment de la mort.

(Suivent seize signatures.)

Nous croyons devoir faire les extraits suivants d'une correspondance qu'un anglais, M. George J. Wigley, adressait dernièrement à un journal de Paris :

J'ai le grand bonheur de vous annoncer que M. Francis Mac-Namara Calcutt, membre du Parlement pour le comté de Clare, vient d'être admis dans le sein de l'Eglise et d'être confirmé par Mgr Grant, évêque de Southwark. Il y a quelques mois, Mgr Manning lui rendit visite à sa demande, et, tandis que certains journaux le représentaient comme mort ou mourant, il était occupé à se préparer à l'heureux changement qui s'est maintenant opéré. M. Calcutt est connu pour l'un des plus honnêtes et fidèles représentants que l'Irlande ait jamais eus dans la Chambre des Communes ; bien que protestant lors de son entrée au Parlement, il avait refusé de prêter le serment ordinaire, qui déclare que le Pape n'a pas ni ne doit avoir aucune juridiction dans le royaume, ce qui n'est, après tout, que nier un fait patent. Il avait, en conséquence, prêté serment d'après la formule arrangée pour les catholiques.

On est en train de faire signer dans toutes nos paroisses catholiques la pétition suivante, au Parlement, en faveur de la loi proposée pour l'émancipation religieuse des prisonniers catholiques. Cette pétition dit : "Que, par les lois actuelles, tous les prisonniers catholiques, dans les prisons des comtés, des bourgs et des comtes, excepté ceux qui sont sous sentence de mort, sont assujettis à recevoir les soins du chapelain protestant de la prison, et que ces prisonniers catholiques romains ne peuvent être visités par un prêtre de leur Eglise que sur une demande spéciale. Les pétitionnaires prient donc humblement votre honorable Chambre de vouloir bien exempter par une loi tous les prisonniers catholiques romains d'être confiés aux soins d'un ministre d'une autre religion, et de pourvoir par une loi à ce que tous les prisonniers catholiques romains soient visités par un prêtre de leur Eglise, pour en recevoir l'instruction et les consolations religieuses." Telle est notre humble requête, en 1863, au Parlement de la Grande-Bretagne ; elle témoigne du libéralisme que l'on admire tant ici. Il faut espérer que César et Cie ne nous trouveront pas trop exigeants.

Le jeudi 27 mars, six prêtres Rédemptoristes terminaient à Waterford, en Irlande, une retraite qui avait duré vingt-six jours. Le 26, quinze cents adultes recevaient, dans la cathédrale de cette ville, le sacrement de la confirmation. Immédiatement après cette cérémonie, le maire de la ville, à la tête d'une députation des habitants, a présenté au supérieur des Rédemptoristes (l'honorable et R. P. Plunkett, fils du comte Fingall) une somme de 2,300 fr. pour l'Eglise que les Révérends Pères sont en train de bâtir à Limerick. Le vendredi 29 mars, une foule immense a accompagné les dignes missionnaires pendant leur trajet de l'hôtel à la station du chemin de fer, d'où ils ont quitté leurs enfants spirituels aux cris répétés de : God speed you ! (Dieu vous conduise !)

Le mercredi 26 mars a eu lieu la consécration de la première chapelle spéciale que les autorités chargées de l'exécution de la loi des pauvres aient bâtie pour les pauvres des workhouses. C'est à Drogheda, dans la catholique Irlande, que ce phénomène a eu lieu. Apparaissant en cet obligé à célébrer la messe dans le réfectoire du workhouse ; et c'est ce qui a lieu presque partout, quand les autorités sont assez gracieuses pour le permettre. Honneur donc aux gardiens de Drogheda, qui ont eu le courage d'exercer un précédent.

La misère, et toujours la misère, règne (avec sir Robert Peel) en Irlande. Souffrez que je vous répète les lamentations de nos pauvres amis. "Hier, Monsieur," écrit au Times le Rev. M. A. Kavanagh, de Kileummin, Oughterard, "j'ai reçu quarante demandes de secours de pauvres ouvriers ou artisans que la paroisse (commune) ne secourait pas. Ce n'est qu'un événement ordinaire. Tous les jours ils courent, dans leur misère, chez le prêtre. Je n'ose vous en citer qu'un exemple ; je pourrais vous en citer des centaines qui ne diffèrent que par le degré de pauvreté des réclamants. Un homme respectable qui habite à deux milles de ma demeure, et dont la famille se compose d'une mère âgée, de sa femme et de neuf enfants (malades de la rougeole), est venu me demander quelques secours. Je n'avais plus les moyens de lui en donner. Il devait une partie de son loyer à son propriétaire. Sa vache, dont le lait était la seule nourriture de ses enfants malades, venait d'être sai-

sie et vendue pour payer sa dette. Le "pauvre homme, les larmes aux yeux, me criait avec toute l'énergie de son âme, qu'il ne se comptait pour rien, que sa vie ne valait rien, et que s'il pouvait sauver sa mère, sa femme, ses enfants, il donnerait sa vie à tout prix." Le correspondant irlandais du Weekly Register dit que Mgr Mac Hale, archevêque de Tuam, continue à recevoir et à distribuer des sommes considérables pour alléger la détresse de l'Ouest de l'Irlande. Sa Grandeur annonce qu'elle a reçu cette semaine environ 22,000 fr. de différents bienfaiteurs : ces dons proviennent, soit du pays, soit de l'étranger.

Dans une notice sur la nouvelle revue puseyste qui a succédé au journal heddoadaire The Union, et qui s'intitule : The Union Review, a Magazine of catholic literature and art, le Tablet annonce qu'un nouveau mouvement vers le catholicisme se manifeste parmi les jeunes gens d'Oxford qui ne sont pas influencés par l'hérésie du professeur Jowett, et que l'état si peu satisfaisant des choses pousse à aller chercher ailleurs que chez le professeur Regius d'hébreu (le Dr Pusey) des arguments pour raffermir leur foi.

Le Dr Colenso, auquel on doit aussi faire une petite part dans l'impulsion donnée au mouvement susdit, a tellement indigné son confrère d'Oxford, en refusant de suivre le conseil absurde que tant de ses confrères lui offraient "affectueusement," que le Dr Wilberforce a publié un avis aux ministres de son diocèse pour leur défendre de laisser son quasi-épiscopat confier "à administrer la parole et les sacrements." Cela rappelle un procédé semblable de la part du vieil évêque anglican d'Exeter, qui, il y a quelques années, fulmina une espèce d'excommunication de ce genre contre son archevêque de Cantorbéry. Sa Grâce n'y fit pas même attention. Le Dr Colenso n'est pas tenu de s'en rapporter à son confrère d'Oxford pour savoir ce que c'est que l'orthodoxie anglicane. Les cours de loi de l'Etablissement ont décidé qu'on ne reconnaît pas dans son sein de "sacrifice de l'autel," et qu'on peut penser ce qu'on voudra sur la question de savoir si l'on est régénéré ou non par le sacrement du baptême. Puisque l'Etablissement a ainsi abandonné formellement les doctrines fondamentales du christianisme, le Dr Colenso peut très bien objecter qu'il n'agit aucunement contre l'esprit du susdit Etablissement en exerçant son jugement individuel quant au degré et à l'espèce d'inspiration que l'on doit attribuer au texte de l'Ecriture-Sainte.

L'évêque de Manchester a voulu, lui aussi, jeter la pierre au Dr Colenso, dans un speech adressé au Church Missionary Society, à Manchester, le 17 mars. En exprimant son "horreur et son chagrin" de la conduite et de l'ouvrage de son confrère, le Dr Lee a été transporté d'enthousiasme pour sa Bible au point de dire que "les fondements mêmes de notre foi, la base même de notre espérance, la plus intime et la plus chère de nos consolations, nous seraient enlevés si une seule ligne du volume sacré, sur lequel nous faisons tout reposer, est déclarée infidèle et indigne de confiance." Le Dr Colenso lui répond, le 23 mars, en lui demandant si tout cela doit arriver, en supposant que le livre ne rumine pas, quoi qu'en dise le livre du Lévitique, xi, 6. Ce livre de mars, ainsi levé, court encore et se trouve chassé de tous les côtes par une foule d'amateurs bibliques, qui s'inscrivent dans les journaux de chaque jour pour en contre ses ruminations ; les uns veulent qu'il rumine, d'autres prétendent qu'il ne fait que des grimaces ! C'est à en perdre son hébreu, son histoire naturelle et tout ce qui s'ensuit.

Le lord-chancelier présente un bill au Parlement pour obtenir la permission de vendre le droit qu'il a de présenter des des candidats pour certains bénéfices ecclésiastiques. Cette vente doit se faire pour augmenter la valeur de quelques-uns de ces bénéfices mêmes. Seulement, cela ne fait que rendre tout le système des bénéfices anglicans de plus en plus simoniaque. La vente du droit de présentation aux bénéfices est une mode introduite par la Réforme ; mais, d'abord, on ne pouvait pas acheter ce droit lorsque le bénéfice était vacant, et le ministre qui l'aurait acheté ne pouvait se présenter lui-même pour en jouir. Il y avait bien avec le ciel quelques accommodements, mais enfin on savait encore les apparences. Maintenant le bill du chancelier, pour élever sans doute le montant du prix de vente, met de côté tous ces palliatifs, et le Times enthousiasmé propose déjà d'étendre à tous les bénéfices ce système de libre échange. On achètera et on vendra la cure des âmes tout comme tout espèce d'autre cure ou curée. Si les grands hommes du Piémont n'étaient pas si pressés d'incamérer les biens de l'Eglise, je suis sûr qu'ils seraient bien aises de se mettre à l'anglaise et de participer à ce beau progrès.

En attendant, les pauvres âmes dont l'anglicanisme prétend avoir soin se portent bien mal. Le 31 mars, lors d'une enquête sur le cadavre d'un enfant nou-

veau-né qu'on avait trouvé dans la rue appelé West Morley road, dans le quartier de Paddington, le Dr. Lankester, coroner (magistrat préposé à ce genre d'enquêtes) pour le district du Middlesex central, a déclaré en avoir tenu, pendant l'année, 902 sur des cadavres d'enfants nouveaux-nés, dont un sur vingt tout au plus, pouvait être mort-né, ce qui laisse un total de plus de 800 meurtres inconnus par an, dans un tiers du comté de Middlesex. Inutile de dire que les *tours* et les hospices d'enfants trouvés sont considérés ici comme autant d'inventions papistes des pays du continent, qui ne font qu'encourager l'immoralité !

Le *Guardian*, journal ultra-protêtant, dit cette semaine : " Les nouvelles " des assises sont noires (sic) de procès et de meurtres et contiennent les cas de " huit criminels condamnés à mort. " Notez qu'il ne s'agit pas de l'Irlande, mais de l'Angleterre seulement.

Un juge du nom de Therry, qui a résidé trente ans en Australie, vient de publier un livre fort intéressant sur ce pays. Les déportés, naturellement, y jouent un grand rôle. Mais, que dirait-on d'un gouvernement dont le vertueux M. Gladstone est membre, et qui a aux antipodes, à Norfolk Island, à 700 milles de Sydney, un bagne de forçats dont la vie est si dure et si désespérée que, pour se donner la récréation d'aller à Sydney, comme témoins ou comme coupables, ils tirent au sort pour savoir qui d'entre eux sera la victime, qui le meurtrier et qui les témoins !

CANADA.

QUEBEC, 18 MAI 1863.

Samedi un *extra* de la *Gazette Officielle* nous apprenait à la fois la reconstruction du cabinet, la dissolution des Chambres et la date de la convocation des nouvelles Chambres.

La section haut-canadienne du ministère est maintenant au complet ; deux portefeuilles restent encore à distribuer pour la section bas-canadienne : celui de solliciteur-général et celui de commissaire des travaux publics.

Les hon. MM. J. S. McDonald et McDougall restent seuls en possession de leurs portefeuilles respectifs. Les hon. MM. Ferguson Blair et Howland, font encore partie de l'administration, mais avec la charge de départements différents de ceux qu'ils possédaient avant la crise.

Voici les noms des nouveaux ministres :—

BUREAU DU SECRÉTAIRE,

Québec, 16 Mai, 1863.

Il a plu à SON EXCELLENCE le GOUVERNEUR GÉNÉRAL faire les nominations suivantes, savoir :

L'Honorable ANTOINE AIMÉ DORION, Membre du Conseil Exécutif de la Province du Canada.

L'Honorable ANTOINE AIMÉ DORION, C. R., Procureur Général dans et pour cette partie de la Province du Canada appelée Bas Canada, aux lieux et place de l'Honorable Louis Victor Sicotte, qui a résigné.

L'Honorable WILLIAM PEARCE HOWLAND, Receveur Général de la province du Canada, aux lieux et place de l'Honorable Adam J. Ferguson Blair, qui a résigné.

L'Honorable ADAM J. FERGUSON BLAIR, Secrétaire et Régistrateur de la province du Canada, aux lieux et place de l'Honorable Jacques Olivier Bureau, qui a résigné.

L'Honorable LUTHER H. HOLTON, Membre du Conseil Exécutif de la Province du Canada.

L'Honorable LUTHER H. HOLTON, Ministre des Finances de la province du Canada, aux lieux et place de l'Honorable William Pearce Howland, qui a résigné.

L'Honorable OLIVER MOWAT, Membre du Conseil Exécutif de la Province du Canada.

L'Honorable OLIVER MOWAT, Maître Général des Postes de la Province du Canada, aux lieux et place de l'Honorable Michael Hamilton Foley, qui a résigné.

ISIDORE THIBAUDEAU, Ecuier, Membre du Conseil Exécutif de la Province du Canada.

L'Honorable ISIDORE THIBAUDEAU, Président du Conseil Exécutif de la Province du Canada, aux lieux et place de l'Honorable Thomas D'Arcy McGee, qui a résigné.

L'Honorable LUC LETELLIER DE SAINT JUST, Membre du Conseil Exécutif de la Province du Canada.

L'Honorable LUC LETELLIER DE SAINT JUST, Ministre de l'Agriculture et des Statistiques de la Province du Canada, aux lieux et place de l'Honorable F. Evanturel, qui a résigné.

Lewis WALLBRIDGE, Ecuier, Membre du Conseil Exécutif de la Province du Canada.

L'Honorable LEWIS WALLBRIDGE, d'Osogode Hall, C. R., Solliciteur Général, dans et pour cette partie de la Province du Canada, appelée Haut-Canada, aux lieux et place de l'Honorable Adam Wilson, C. R., qui a résigné.

Le même *extra* contient une proclamation qui proclame formellement la dissolution des Chambres. Les *verités* pour les nouvelles élections sont rapportables le 3 Juillet, excepté ceux des comtés de Gaspé et de Chicoutimi-Saguenay, qui ne sont rapportables que le 15 Juillet.

Les élections commenceront probablement vers le 15 de Juin.

Le nouveau Parlement sera convoqué pour le 3 juillet.

Le nouveau ministère.

Nous ne voulons rien dire quant à présent ni pour ni contre le ministère ; c'est sur son programme que nous voulons le juger, et nous attendons ce programme

avec impatience. Le *Courrier du Canada* n'est point et ne sera jamais un journal de parti ; il défend les bons principes et les bonnes mesures ; il n'a point d'engouement pour tel ou tel homme, comme aussi il ne repousse pas absolument tel ou tel autre.

Les élections générales.

Des élections générales vont avoir lieu : c'est un temps d'arrêt et de recueillement pour tous les citoyens, car de cette grande et solennelle épreuve peut sortir le salut ou la ruine du pays.

C'est le salut qui en sortira, si tous les bons citoyens, profondément pénétrés de leur devoir et de la responsabilité qui leur incombe, se mettent résolument à l'œuvre et s'entendent pour n'envoyer à la Chambre que des hommes honnêtes, capables et animés du plus pur patriotisme.

Il en sortira la ruine, si chacun s'en repose sur son voisin ou qu'un lieu d'avoir en vue le bien de la chose publique on ne se laisse guider que par les vœux mesquines de l'intérêt personnel.

Tous les jours on entend des gens se plaindre de la piètre politique que l'on nous fait depuis longtemps déjà, des scandales et des effroyables gaspillages de ces dernières années : ils n'ont que trop raison peut-être ; mais à qui la faute, au moins la faute première ?

Certes, il nous en coûte de le dire, mais il faut avoir le courage de sonder le mal, d'en reconnaître la profondeur et la nature, si l'on veut qu'il y soit apporté un remède efficace.

Or, n'est-il pas vrai de dire que la cause première de tout ce dont on se plaint remonte aux électeurs eux-mêmes ?

D'où vient le mal si ce n'est de l'apathie ou d'indifférence des uns et de l'empressement ou zèle trop peu désintéressé des autres ?

Comment dans un Etat où tout repose sur le suffrage populaire peut-on espérer de bonne et saine politique si tout d'abord les élections ne sont pas sincères ?

Si au lieu de nous offrir le magnifique spectacle de citoyens accomplissant un devoir strict et impérieux elles n'offrent que des scènes lamentables de transactions honteuses ?

Si les candidats ou leurs agents n'y apparaissent que l'argent à la main pour séduire et entraîner des consciences chancelantes ?

Si le candidat heureux n'est trop souvent le plus offrant et dernier enchérisseur ?

Si vainqueur et vaincu ne sortent de l'arène qu'après avoir ébranlé peut-être leur fortune et compromis l'avenir de leur famille ?

Non, non ; tant qu'il en sera ainsi, qu'on n'espère pas de bonne politique, de bonnes finances et un emploi heureux et fécond des deniers publics !

L'homme qui achète les suffrages des électeurs est tout naturellement enclin à vendre le sien ; il en fait trafic ; il impose aux ministres des conditions que l'on n'oserait pas toujours avouer ; et ainsi s'établit, dans l'échelle sociale, de la cime au pied, du pied à la cime, un épouvantable marché de consciences que l'on flétrit aujourd'hui mais qu'on laisse faire, et qui demain amènera de terribles catastrophes et calamités.

Voilà le principe du mal ; c'est là le ver qu'il faut extirper ; qui s'est attaqué à la racine de l'arbre et la ronger ; qui arrête la sève à sa source et l'empêche de se diriger vers tous les rameaux pour y porter également la fertilité et la vie.

Comment, dans le Bas-Canada catholique, ce mal, inconnu à nos pères, s'est-il en quelques années étendu si rapidement, et a-t-il causé tant et de si effroyables ravages ?

Hélas ! de nouveaux docteurs ont apparu qui prêchent d'étranges doctrines ; ces doctrines se sont insinuées partout à la ville et à la campagne : on s'est laissé persuader que la religion n'a rien à démêler avec la politique ni la politique avec la religion ; que ce sont choses distinctes et séparées et qu'il faut laisser distinctes et séparées ; et l'on en est arrivé à croire que tel acte qui, dans les transactions privées, ne pourrait être considéré que comme le fait d'un malhonnête homme et d'un frippon, devient, dès qu'il s'agit de la chose publique, parfaitement indifférent, et n'a absolument rien de criminel.

Et vous voyez des gens qui se feraient et avec raison conscience de vendre à fausses mesures ou de recevoir quelques chelins pour des marchandises flétries, et qui, dès qu'il s'agit de la politique, n'ont pas le moindre scrupule de trafiquer de leur vote et d'en recevoir le prix plus ou moins élevé !

Eh bien ! c'est là quelque chose de déplorable et qui ne repose que sur une erreur. La morale catholique ne se scinde pas ainsi, et elle ne doit pas être moins notre règle de conduite dans la vie publique que dans la vie privée.

Bulletin électoral.

La rumeur assigne aux comtés ci-dessous les candidats suivants pour les prochaines élections :—

Shefford.—M. Huntington, et M. Besette.

Lennox et Addington.—M. Hooper et M. Cartwright.

Frontenac.—M. William Ferguson et Sir Henry Smith.

Elgin Ouest.—M. Scoble et M. McBeth.

Mississquoi.—M. O'Halloran et le Dr. Brigham.

Montmagny.—Dr. Beaubien et M. L. X. Blais.

Dorchester.—M. H. Langevin et M. H. T. Taschereau.

Drummond et Athabaska.—M. J. B. E. Dorion et M. Chs. De Cazes.

L'Islet.—M. Fournier et M. Caron.

Bellechasse.—M. T. Fournier et M. Rémillard.

Québec Centre.—M. Simard et M. I. Thibaudau.

M. Haot, député de Québec-Est et M. Allyn, député de Québec-Ouest n'auront probablement pas d'opposition.

Conseil-de-Ville.

Vendredi, le Conseil-de-Ville a eu une séance orageuse qui s'est prolongée au delà de minuit. La discussion a roulé sur le rapport du comité spécial chargé de s'enquérir de certains paiements illégaux et faits sans l'autorisation du Conseil. La division suivante a eu lieu sur la motion proposant l'adoption du rapport : Pour, 7 voix ; contre, 7 voix. La motion a été rejetée par le vote prépondérant de Son Honneur le Maire.

Etats-Unis.

Toutes les nouvelles que nous apportent les dernières dépêches télégraphiques ne sont guère que des rumeurs. Ainsi on parle d'une grande bataille livrée près de Vicksburg ; résultat inconnu. On parle aussi de l'évacuation par les confédérés de l'importante position de Port Hudson.

Les funérailles du général Stonewall Jackson ont eu lieu à Richmond avec une pompe extraordinaire. Le Président Davis, tout son cabinet et les sénateurs y assistaient.

On écrit de Paris à l'*Indépendance belge*, organe des francs-maçons belges, les détails suivants sur l'état et les perplexités de la franc-maçonnerie française :

Paris, 18 avril,

Je voudrais intervenir, sans aucun parti pris, en faveur de la seule vérité, au milieu de l'émotion qui s'est produite parmi les franc-maçons de Paris et de plusieurs loges départementales. Cette émotion est véritablement très-vive.

Inutile de vous rappeler les conditions nouvelles que le Grand-Orient français a dû accepter après de longues luttes ; la nomination de son grand-maître par le chef de l'Etat a été consacrée par l'Assemblée législative de l'année dernière, et les francs-maçons, contrairement aux membres de la Société de Saint-Vincent de Paul, se sont résignés à mettre dans une certaine mesure leur direction centrale sous le contrôle d'une représentation du pouvoir. D'un autre côté, le conseil de l'ordre a eu des attributions plus étendues, plus d'autorité réelle, que l'ancien conseil du grand-maître qu'il remplaçait. En résumé, on a pu constater que, jusqu'à présent, la liberté des loges n'a pas été atteinte par cette innovation. Sous le maréchal Magnan, nommé pour trois ans par l'Empereur, la franc-maçonnerie a été ce qu'elle était sous le prince Murat, nommé pour sept ans par les membres de la Société. Je ne veux en aucune façon conclure en faveur de l'innovation, qui est, on l'espère, momentanée : tout ce que je veux dire, c'est qu'on s'en était exagéré les inconvénients.

Maintenant, dit-on, le pouvoir vise à s'emparer de plus en plus de la maçonnerie : il est disposé à la reconnaître comme société d'utilité publique, ce qui la mettra en quelque sorte sous la coupe directe de l'autorité. Voici ce qui s'est passé très-exactement.

Le prince Murat, si malmené par les francs-maçons, surtout à cause de son attitude dans la question romaine, est resté érébrancier de l'ordre pour une somme de 300 mille francs, hypothéquée sur l'immeuble important de la rue Cadet, comprenant le temple et la salle de bal du Casino. Il demande le remboursement de cette somme. De plus, divers services exigent un emprunt de 2 à 300,000 fr. L'Assemblée législative de l'année dernière, se trouvant en présence de ces besoins financiers, approuva un rapport où était établie en principe cette doctrine, qu'il fallait viser à tirer la maçonnerie de sa position précaire, ou elle ne peut acquiescer, et où, pour être propriétaire de l'immeuble de la rue Cadet, elle a dû constituer une société civile spéciale, à la fois en dedans et en dehors de l'ordre, peu normale dans ses statuts. Bref, au point de vue de la propriété, des legs à acquiescer, etc., il était nécessaire de prendre telles mesures convenables, dont, implicitement, l'Assemblée législative, en acceptant le rapport, laissait juge le conseil de l'ordre.

Le conseil de l'ordre avait plusieurs

fois délibéré sur cette matière sans avoir pris de détermination, lorsque, en novembre, je crois, le maréchal Magnan, se trouvant à Compiègne avec M. Frémy du Crédit foncier, dit à celui-ci : " Vous devriez bien nous prêter quelques centaines de mille francs sur notre immeuble de la rue Cadet. — Très-volontiers, répondit M. Frémy ; je ferai examiner l'affaire. "

L'affaire examinée, M. Frémy vint dire : " Tout considéré, je ne puis prêter à votre Société civile, dont les statuts ont des clauses à peine légales ; je prêterai à la maçonnerie si elle obtient d'être reconnue société d'utilité publique, si elle est consacrée gouvernementalement. "

L'affaire pressait. Le prince Murat réclamait de plus en plus. Le conseil décida qu'on demanderait la reconnaissance, d'autant plus qu'alors la maçonnerie entrerait dans la voie où on désirait la voir, celle d'une corporation pouvant acquiescer, recevoir des dons, et le reste. Le tort du conseil fut de décider cela à la hâte, en séance ordinaire, sans convoquer tous les membres des départements. Il y eut d'ailleurs pour la demande de reconnaissance l'unanimité des membres présents, moins une voix : c'est du moins ce qu'on rapporte.

L'affaire arrivée au Conseil d'Etat, section de l'intérieur, fut rapportée dans un sens hostile et négatif ; le rapporteur était, paraît-il, personnellement défavorable à la franc-maçonnerie ; mais la section ne fut pas de l'avis de son rapporteur ; elle vota la reconnaissance d'utilité publique. Il n'y a plus qu'à porter la question devant le *plénium*, les sections réunies.

Mais voici que tout à coup la masse de l'ordre maçonnique est instruite de ce qui se passe. La première impression est que le conseil a voulu, secondant les intentions secrètes du pouvoir, enlever cette affaire sans bruit. L'opposition ne tarde pas à devenir considérable, on pourrait presque dire générale. Les loges de Paris surtout sont émus. L'une d'elles, composée plus particulièrement de membres lettrés, repousse par un vote la résolution du conseil de l'ordre. Enfin mardi dernier, on se réunit, au nombre de plus de 500, dans la plus grande salle du Temple, pour conférer sur la question. La presque unanimité de l'assemblée était opposante ; les orateurs favorables eurent la plus grande peine à être entendus, soit qu'il y eût parti pris, soit que les termes du débat eussent été insuffisamment posés.

L'opposition fait les objections suivantes : Vous avez changé les statuts, témoin l'imprimé de ce que vous avez proposé au Conseil d'Etat.

Vous mettez la maçonnerie sous la surveillance de la police ; nos vénérables, à la longue, nous seront imposés.

Vous nous inféodez à l'Etat. Vous dites que, reconnus, nous prendrons de l'extension, nous nous enrichirons, nous aurons le droit d'élever des écoles, etc. ; mais ce que vous nous proposez, c'est d'être le chien engraissé de la table, engraissé, mais ayant un collier au cou.

A cela les partisans de la mesure répondent :

Nous n'avons pas changé les constitutions de l'ordre qui restent intactes, absolument intactes, et qui avec les mots de *liberté, égalité, fraternité*, sont déposés au dossier du Conseil d'Etat, comme notre charte réglée entre nous. Seulement, comme la constitution comprend 78 articles, et que les statuts généraux en comprennent 450, le Conseil d'Etat a exigé que tout cela fût condensé, fût résumé ; et alors, nous avons fait ce que font tous ceux qui veulent rendre public un acte de société : nous avons fait un extrait de ce qui regarde le public, le gouvernement comme tiers, sans rien enlever à nos conventions qui, nous le répétons, sont acquiescées, comme constitution de notre ordre, dans le dossier.

La maçonnerie ne sera pas plus que par le passé sous la surveillance de la police. Elle y a probablement toujours été un peu ; il est manifeste que l'autorité, nous ayant reconnus, n'aura pas de raisons pour exagérer un droit qu'elle a déjà dans l'état actuel, puisqu'elle a un droit bien plus étendu, celui de nous dissoudre comme société illégale tombant sous le coup des articles 271 et 272 du Code pénal et de la loi du 30 avril 1834. Le gouvernement ne nommera ni nos vénérables ni nos dignitaires. Le précis, l'extrait de nos constitutions, présenté au Conseil d'Etat, sauvegarde précisément et formellement le droit des loges à cet égard, et cela n'a pas fait matière à objection au Conseil d'Etat.

Quant à balancer les avantages de la reconnaissance, qui sont évidents, on ses inconvénients, qui sont problématiques, les défenseurs du projet n'ont pas insisté à cet égard. Il faudrait pour cela énumérer les bénéfices de toute sorte qu'ils supposent devoir arriver à la maçonnerie, et ils peuvent craindre que l'expression ouverte de leurs espérances ne nuise à l'adoption de leur demande. Sur ce terrain, les opposants ont beau jeu, et les maçons qui ne veulent pas de *collier* ont nécessairement de vrais succès oratoires.

Dans cette lutte on ne saurait d'ailleurs mettre en doute les honorables intentions d'aucun des deux partis, ni de leurs cinq ou six nuances. J'ai entendu les deux camps : je pense que le plus honnête esprit pourrait rester en suspens.

Modène, avril 1863.

Je vous disais, en finissant ma précédente lettre, que je vous ferais connaître le sort que la clémence piémontaise avait réservé à ceux des soldats du duc de Modène qui, trop crédules et trop confiants dans les promesses de l'annexion du *roi galant-homme*, sont rentrés dans leur patrie pour sauver leur fortune. Mais n'avez-vous pas déjà pressenti qu'une main de fer s'appesantirait sur ces victimes

nominalement désignées aux persécutions administratives et aux fureurs de l'émeute soudoyée.

Pouvait-on logiquement attendre autre chose d'un gouvernement qui a besoin de recourir ici à une occupation militaire permanente, là à des fusillades dont le sinistre chiffre de 7,000 est désormais historique, pour comprimer et pour maintenir sous le joug la population qu'il s'est violemment annexée ? L'émeute ! nous en avons une douloureuse expérience, est partout ; depuis quatre ans, nous y avons constaté l'action directe des agents piémontais. Elle est en effet de la nature des choses toutes les fois qu'elle est dirigée contre le duc et contre ses partisans, et si l'autorité n'en était pas tout au moins complice, elle saurait bien, avec les forces dont elle dispose sur tous les points de notre territoire, la prévenir l'empêcher.

C'est donc avec sa connivence, si ce n'est sous son invitation, que les armisties ont trouvé au seuil de leurs portes l'ennemi qui veillait pour les en repousser par l'outrage et par les mauvais traitements.

Parmi ces victimes marquées à l'avance, il y avait un vieux soldat qui a fait ses premières armes dans les rangs de l'armée française et partagé sa gloire ainsi que ses désastres dans les campagnes de 1812 et 1813. Les lâches ont osé frapper ce vieillard octogénaire, dont les derniers jours, comme toute la vie, ont été consacrés au culte de l'honneur. Cette scène sauvage, qui s'est passée à la Mirandole, s'est reproduite à Guastalla, à l'arrivée de deux autres officiers également armistés ; ailleurs encore et sur plusieurs points, où les *indignités* ont même été lapidées.

Quelques-uns de ceux qui ont fait l'oppression étrangère, avaient, eux aussi, cru pouvoir rentrer à la faveur d'une mesure qui semblait annoncer le retour à l'ordre et au calme. Ont-ils été plus épargnés ? vous en jugerez par deux faits. La femme d'un capitaine restée sous le drapeau ducal, fut assaillie à son retour dans sa patrie, à Massa, et peu s'en est fallu qu'elle ne tombât sous le poignard qui, en 1848, lui avait enlevé son premier mari. Un vénérable chanoine, revenant dans les mêmes circonstances également à Massa, a été, comme la faible femme, abandonné aux fureurs de la populace.

Et pendant ce temps-là, que faisait l'autorité ? La force armée n'a paru, comme toujours, que lorsque la vengeance était satisfaite ; et pour mieux constater son triomphe, à Guastalla, par exemple, le sous-préfet a publié une proclamation dans laquelle, insultant lui-même à la fidélité des vaincus, il ne trouvait à blâmer dans les auteurs du désordre, qu'un excès de patriotisme.

Cependant, dans les campagnes et dans la plupart des villes, les exilés avaient été accueillis par la sympathie générale, et il n'avait pas été possible d'exciter contre eux des fureurs factices. Que pouvait-on faire pour les punir du crime de fidélité que l'on tient à ne pas laisser sans expiation ? Le génie de la persécution est fertile en expédients. On a donc arrêté et enlevé la plupart des sous-officiers et soldats sur lesquels on a pu mettre la main, et même je crois sans pouvoir l'affirmer, jusqu'à des officiers, puis on les a expédiés à Naples pour y être incorporés dans l'armée d'opérations, là où ils devront combattre dans les prétendus brigands une cause semblable à celle qui a toutes leurs sympathies et à laquelle ils sont résolus de rester fidèles.

Dans les plus mauvais jours de votre Révolution, nul des tyrans, que je sache, n'avait pensé à arrêter par la force les proscrits grâces de 93 et à les renvoyer contre les brigands de la Vendée ; l'initiative d'un tel acharnement sur tout ce qui offre le type de l'honneur était réservée aux régénérateurs de l'Italie.

Que l'on exalte maintenant leur amnistie ! La clémence est ordinairement un signe de force ; mais lorsqu'elle est ainsi appliquée et exploitée, elle ne témoigne plus que de la faiblesse d'un gouvernement, en même temps, qu'elle donne la mesure de la foi qu'on peut avoir dans ses promesses.

Paris, 25 avril.

On parle, non pas d'une réponse de la Russie, mais de données certaines qu'on aurait sur ce qu'elle doit répondre. On assure que le prince Gortschakoff offrirait de faire constater par les trois puissances intervenantes qu'il est impossible de faire en ce moment poir la Pologne que le gouvernement russe n'accorde. En tout état de cause, le ministre des affaires étrangères russe accepte d'entrer en négociations avec les trois cabinets qui s'adressent à l'empereur Alexandre II, pour que des améliorations soient apportées au sort de la Pologne.

Je ne vous donne pas ces assertions comme positives, mais elles présentent un certain caractère de vraisemblance. Cependant le gouvernement russe, tout en faisant les plus larges concessions au désir de maintenir la paix, se prépare à soutenir la lutte si on devint l'y forcer.

Il est certain que le prince Napoléon dont le départ a été tant de fois annoncé et démenti, monte en wagon demain soir à 7 heures trois quarts pour commencer son voyage. Mais bien que la *Patrie* de ce soir ait cru pouvoir affirmer que S. A. I. va directement à Alexandrie, je doute fort que le cousin de l'Empereur s'engage dans une excursion aussi lointaine. Le départ du prince n'en est pas moins un indice de plus qu'on ajoute à tous ceux qui éloignent l'idée d'une guerre prochaine.

On parle beaucoup d'un manifeste électoral adressé au peuple français par l'empereur et qui serait lancé dans le *Moniteur* quelques jours avant les élections générales. On n'attendrait guère plus d'un mois cette publication si, comme je l'ai entendu affirmer aujourd'hui, les élections générales avaient lieu décidément le dimanche 31 mai et le lundi 1er juin.

On lit dans le *Courrier des Etats-Unis* du 14 mai :

Le 7 mai, le général Lee a adressé à son armée l'ordre du jour que voici :

" C'est du fond du cœur que le général commandant exprime à l'armée sa satisfaction de la conduite héroïque des officiers et des soldats, durant les difficiles opérations qui viennent d'avoir lieu. "

" Tour à tour exposés à la chaleur et à la tourmente, vous avez attaqué l'ennemi, fortement retranché dans les profondeurs d'une inextricable solitude et sur les hauteurs de Fredericksburg, à 15 milles de distance. Votre valeur a triomphé sur tous ces champs de bataille, et une fois de plus vous avez forcé l'ennemi à chercher son salut au-delà du Rappahannock. Cette glorieuse victoire vous donne des titres à l'estime et à la gratitude de la nation, et nous devons joindre nos remerciements et notre reconnaissance envers Celui qui donne

seul la victoire, pour le signal de délivrance qu'il nous a envoyé. "

" Il est donc expressément recommandé que les troupes s'uniront dimanche prochain pour rendre au Dieu des armées la gloire due à Son nom. "

" Au milieu de notre joie, n'oublions pas les braves soldats qui sont tombés pour la défense de leur patrie ; tandis que nous pleurons leur perte, prenons la résolution d'imiter leur noble exemple. L'armée et le pays pleurent également l'absence temporaire d'un homme à la bravoure, à l'énergie et à l'habileté duquel le succès est dû en grande partie. "

" La lettre suivante du Président des Etats-Confédérés est communiquée à l'armée comme l'expression de l'appréciation qu'il fait de nos succès : "

" J'ai reçu votre dépêche, et je m'unis respectueusement à vous pour louer Dieu du succès qui a couronné nos armes. Au nom du peuple, j'offre mes cordiales félicitations à vous-même et aux troupes sous vos ordres, pour cette nouvelle série de grandes victoires sans précédent, que votre armée a remportées. La joie universelle produite par cet heureux résultat sera troublée par le regret général qu'inspirent les bons et les braves comptés parmi les morts et les blessés. "

" R. E. LEE, général en chef. "

Le *Star* de Washington a annoncé qu'un corps confédéré avait paru à Poolesville (Maryland), mais cette nouvelle mérite confirmation, aussi bien qu'un bruit d'après lequel 25,000 sécessionnistes auraient passé le Potomac à Edwards's Ferry.

Un correspondant de l'*Enquirer* de Philadelphie révèle que les séparatistes ont fait de nouveaux dégâts dans la Virginie occidentale. Ils ont détruit cinq autres ponts du chemin de fer de Baltimore à l'Ohio, et fait trembler Wheeling. Leur retraite vers les montagnes du sud-ouest de l'Etat-mère n'est pas confirmée.

MORT DE STONEWALL JACKSON.

Stonewall Jackson n'a pas survécu à ses blessures, et est mort dimanche dernier 10 mai, à l'âge de 37 ans. Cette mort est un deuil public pour le Sud, auquel le nom de Jackson valait une armée. Les douleurs particulières produites par les dernières pertes s'ajoutent à la mort du héros de la Shenandoah, de Manassas et de Harper's Ferry. Tous les confédérés se sont sentis frappés au cœur par cet événement fatal à leur cause. Peut-être y a-t-il dans les armées du Sud, sans compter Lee, des hommes de la valeur de Stonewall Jackson, mais leurs noms n'ont pas encore su prestige et n'inspirent ni la même confiance ni le même amour aux soldats.

Thomas Jefferson Jackson était né dans le comté de Lewis (Virginie) en 1826. Orphelin de bonne heure, il dut à un ami de sa famille de compléter son éducation et d'entrer à West Point, d'où il sortit en 1846 avec le grade de 2^e lieutenant d'artillerie. Il servit aussitôt au Mexique sous *Magruder* et se distingua tellement par sa bravoure à Contreras, à Churubusco et à Chapultepec, qu'il devint successivement capitaine, puis major. En 1852, ne voyant plus d'avenir dans la carrière militaire qu'il devait illustrer plus tard, et sentant sa santé affaiblie, il donna sa démission et devint professeur à l'institut militaire de Lexington (Virginie) ; il y épousa la fille de M. Jackson, président du collège de Washington. Veuf au bout de peu de mois, il se remarria dans la suite à la fille du Rév. Morrison, de Charlot-town (Caroline du Nord).

La sécession surprit Jackson dans de tranquilles travaux. Le pays avait besoin de ses services et, Virginien, il offrit son épée à la cause du Sud. Colonel à Bull Run, brigadier-général à Martinsburg, il n'a cessé depuis lors de se distinguer dans toutes les campagnes de la Virginie. Ses succès sont trop connus pour que nous les rappellions ici. Il a terminé une carrière bien remplie à 37 ans, à l'âge où périrait Gustave-Adolphe, après une victoire au gain de laquelle il a le plus contribué. La vie de Jackson, sans parler des opinions politiques qu'il avait cru devoir embrasser, a toujours été irréprochable. C'est un de ces ennemis qui arrachent l'estime de leurs adversaires, et dont chacun respecte la tombe.

NOUVELLES GÉNÉRALES.

M. Vallandigham, du fond de sa prison, a adressé à la démocratie de l'Ohio la lettre suivante :

" Je suis dans une bastille militaire, et je n'ai commis d'autre crime que d'avoir des opinions politiques à moi, de les défendre, de défendre les droits du peuple, de défendre vos libertés constitutionnelles. Des discours prononcés devant des milliers d'entre vous pour dénoncer les usurpations de pouvoir, la violation de la constitution et des lois, et le despotisme militaire, voilà la seule cause de mon arrestation et de mon emprisonnement. Je suis démocrate, pour la constitution, la loi, l'Union, la liberté ; voilà mon seul crime. Ce n'est pas pour avoir désobéi à la constitution, violé la loi, ce n'est

Si, à cause de ce refus d'obéir à votre requête, nous retournons dans nos foyers en disgrâce, et si nous rencontrons des épiques au lieu des fleurs que nous nous attendions à trouver, nous supporterons ce coup avec le même courage que à caractériser toutes nos actions depuis que nous défendons l'honneur de notre pays.

On dit que la cour martiale de Cincinnati a condamné M. Vallandigham à deux années d'emprisonnement dans les îles Tortugas.

Mexique.

Nous avons de San Francisco la nouvelle dépêche suivante :

« Les avis de Mexico du 26 avril portent à 4,000 tués et blessés la perte des Français dans leurs opérations contre Puebla, jusqu'à la date du 14. »

« Cinq mille hommes de renfort étaient arrivés au général Forey, venant de Vera Cruz. »

Nous n'avons pas besoin de faire observer que le chiffre auquel ce télégramme porte nos pertes est une évaluation... mexicaine.

—(Courrier des Etats-Unis.)

FAITS DIVERS.

LA FLOTTE DU PRINTEMPS.—Les premiers navires de la flotte du printemps sont arrivés vendredi après midi dans notre port. Entre trois heures de l'après-midi et la tombée du jour on n'a pas compté moins de soixante voiles apparaissant au bout de l'île d'Orléans.

NAUFRAGES.—Le capitaine du navire *Alde Seaman*, arrivé vendredi dans le port de Québec a rencontré en mer le navire *Canocha* en naufrage. Il a pu recueillir le capitaine et l'équipage qu'il a amenés à son bord sains et saufs à Québec. Le *Canocha* était en destination de Québec et avait une cargaison générale.

On parle de deux autres navires qui auraient été coupés par les glaces dans le golfe.

Nous apprenons que M. John L. Wherry, médecin de cette ville, est arrivé vendredi dernier des Etats-Unis où il résidait depuis huit mois. Le Dr Wherry avait pris du service en qualité de chirurgien dans l'armée fédérale et a été successivement attaché à deux des principaux hôpitaux militaires, à Washington et à Philadelphie. Il se propose de s'établir définitivement à Québec où l'expérience qu'il a acquise ne manquera pas de lui amener une nombreuse clientèle.

—Le prince Napoléon et la princesse Clotilde sont partis de Paris le 27 avril au soir, à huit heures, pour Marseille, d'où ils se rendent en Egypte et en Palestine.

Il serait possible, toutefois, que si le roi d'Italie se trouvait encore à Florence au moment de leur passage à Livourne, le prince et la princesse fissent un court séjour en Toscane.

UN DISCOURS.—M. L. . . . récemment promu au grade de capitaine de pompiers de la commune de H. . . . dit le *Journal de l'arrondissement du Havre*, vient de prononcer le discours que nous allons reproduire textuellement :

« Appelé à l'humanité par le vote universel au titre de capitaine, à l'honneur dont auquel je souscris ; de moi à vous, de vous à moi il n'y a pas loin.

« Mince membre de commune, je ne méritais point cette suprême dignité, ce grand grade.

« J'ai prêté serment ; s'il le faut je donnerai ma vie, et après avoir donné ma vie, je consacrerai les nuits et les jours à défendre la personnification et le respect de l'homme et de la patrie, et le style des circonstances.

« Entouré d'une complète collection d'individus aussi distingués que vous, j'ai prêté serment, et, je vous le dis, je me mettrai devant la multitude des poignards assaillants qui viendront égorger vos femmes et vos enfants, et couper vos chers liens.

« Je défendrai la base de la personnalité.

« Je n'ai encore eu que ma nomination intérieure ; lorsque j'aurai reçu ma nomination postérieure, je donnerai une seconde de développement à mes discours et vous apprendrez lequel je suis.

—Une lettre de Saint-Louis (Sénégal), du 28 mars, annonce la soumission du Toro à la France. Les chefs du pays se reconnaissent sujets de la France ; les populations conserveront leurs lois, mais la nomination des autorités indigènes devra recevoir la sanction du gouvernement du Sénégal. Le Toro cède en outre une zone de son territoire à la France pour agrandir l'arrondissement de Podar.

(Nation.)

—On se rappelle que la démission donnée par l'archevêque de Varsovie, Mgr Felinski, de ses fonctions au Conseil d'Etat, avait été jusqu'à présent refusée. Le gouvernement russe s'est enfin décidé à l'accepter. M. Tengoborka s'est enfin chargé de porter au vénérable prélat la lettre officielle dans laquelle on lui annonce que sa démission est acceptée. Le message du gouvernement ajouta que l'archevêque ayant demandé lui-même à s'éloigner des fonctions qui lui avaient été confiées, il ne convenait pas qu'il continuât ses visites au château. A ce congé peu poli, Mgr Felinski répondit avec une dignité mêlée d'ironie : « J'accepte la position que vous me faites ; mais vous me permettez de faire aussi mes conditions. Si je m'abstiens de paraître au château, il convient que ceux qui vont au château s'abstiennent de paraître chez moi. » Il a tenu sa parole, ajoute le *Monde*, car le lendemain le général Berg étant venu lui faire une visite, il refusa de le recevoir.

On lit dans le *Courrier du Dimanche* : « Nous croyons pouvoir donner comme très exact le fait rapporté par plusieurs journaux de Vienne d'une lettre autographe adressée par l'empereur Napoléon à l'empereur François-Joseph. Ce que nous pouvons en dire positivement, c'est que la lettre qui a naturellement trait aux affaires de la Pologne, n'a pas pu contribuer à accentuer la solidarité de la démarche des trois puissances faite à Saint-Petersbourg. Elle a déterminé l'acceptation de certaines formes qui sont des marques de cette solidarité, telle que la rédaction identique des billets d'envoi, etc. »

« On assure qu'il serait question d'un démarche (proposée, à ce qu'on croit, par

le gouvernement anglais) consistant en ce que les cabinets de Londres, de Paris et de Saint-Petersbourg demanderaient à celui de Munich de se désister de sa protestation et de renoncer aux droits de la dynastie bavaroise au trône de Grèce ; dans le cas où cette démarche ne serait point favorablement accueillie, les trois puissances la considéreraient comme suffisante pour se dégager vis-à-vis du roi Othon et de sa famille, et il serait passé outre à l'élection du prince de Danemark. Cette combinaison implique naturellement le consentement du prince Christian, et il y a lieu de supposer que le cabinet de Londres aura, cette fois, pris le soin de s'en assurer. »

On lit dans le bulletin du *Moniteur* : « Les difficultés qui retardaient l'acceptation de la couronne hellénique par le prince George de Danemark semblent sur le point d'être aplanies. Le gouvernement anglais a proposé la réunion à Londres d'une conférence des trois puissances protectrices. »

Par décret en date du 22 avril, a été nommé officier de l'Ordre impérial de la Légion d'honneur, M. Kindt de Roodenbeek, chargé d'affaires de Belgique au Mexique. M. de Roodenbeek s'est associé aux démarches faites par le ministre de Prusse dans l'intérêt des résidents français. Il avait, en outre, au moment de quitter Mexico, demandé à accompagner nos nationaux expulsés par Juarez, pour leur assurer sa protection.

(Moniteur.)

—La Cour d'assises de la Seine a condamné, dans son audience du 15 avril, le nommé Godichal, né à Anvers, à cinq années d'emprisonnement pour vol commis la nuit avec effraction au musée de Cluny.

Voici quelques détails sur les couronnes de Guarrazar, qui ont failli devenir la proie de cet audacieux voleur :

« En 1588, dans un petit village de la Nouvelle-Castille, à quatre kilomètres de Tolède, à la *Fuente de Guarrazar*, des paysans occupés à leurs travaux sur l'emplacement d'un cimetière abandonné découvrirent un riche trésor. Il se composait de huit couronnes d'or massif, incrustées de perles fines, de saphirs orientaux et de pierres.

« Cette tombe sans nom, ouverte par les pioches, recouvrait depuis plus de 1,200 ans les couronnes enfouies d'un des derniers rois de l'Espagne gothique, celles de sa femme et celles que, à l'exemple de leur roi, les comtes et les barons de sa cour avaient consacrées à la Vierge Marie.

« Ainsi apparaissait avec ce magnifique ensemble un trésor sans rival. Apportées en France, les couronnes de Guarrazar furent mises sous les yeux du ministre d'Etat, qui en autorisa l'acquisition immédiate, séance tenante ; ces bijoux furent envoyés au musée de Cluny.

« La couronne n°1 est la plus grande. Sur un large bandeau en or massif de 20 centimètres de diamètre se détachent 30 corindons d'une prodigieuse dimension, 30 perles fines alternent avec ces saphirs bleus sur un fond incrusté de pierres rares ; deux bordures cloisonnées d'or et incrustées de légères lames de corail encadrent ce bandeau massif ; de la bordure inférieure partent 24 chaînettes dont chacune supporte une lettre en or, reproduisant le travail d'incrustation de la bordure. Ces lettres réunies forment la légende : RECESVINTHUS REX OFFERT. « Vingt-quatre pendeloques d'or et de perles fines soutiennent 24 poires en corindons roses et se développent comme une frange de rubis au bas de la couronne.

« Sous quelle invocation, à quel saint le roi goth avait-il offert ce précieux joyau ? C'est ce qu'apprend la légende tracée sur la croix en or de la couronne n° 6 : *Sct. Marie in Sorbaces*.

« Chassés de la Gaule, les Goths, battus à la bataille de Vouglé, allèrent fonder en Espagne un empire dont Tolède devint la capitale. Le nouveau royaume, établi en 507, compta bientôt des rois illustres. Une civilisation plus éclairée remplaça la civilisation à demi-barbare de l'empire gothique de Toulouse. Les rois goths, élevés dans l'hérésie d'Arius, se convertirent au catholicisme. Le premier d'entre eux, Recarède, se fit couronner et sacrer à Tolède, et prit le titre de roi catholique.

« Dans ce moment de ferveur religieuse, les églises se multiplièrent et l'on offrit de riches trésors à la Vierge et aux saints. Recarède consacra à saint Felix une admirable couronne d'or. Quarante-huit ans après la mort du premier roi catholique d'Espagne, qu'une succession de huit souverains sépara du roi Chindeswinthe, celui-ci parvint à un âge avancé, associant à l'empire son fils Receswinthe. Le nouveau roi fut sacré à la mort de son père, le 16 novembre 653, dans l'église nommée *Santa Maria de Abaxo*, Sainte-Marie-d'en-Bas.

« C'est à Santa Maria de Abaxo que le Roi consacra cette couronne qu'il venait de céder. Le mot *in sorbaces*, gravé sur la croix, se compose de la racine gothique *sauro*, toit, ou crypte, qui, latinisée, est devenu *sor*, et s'est joint avec le mot *baces*, bas ou basses, en mauvais latin, pour former le mot *sorbace*. *Santa Maria in sorbaces* signifie donc : sainte Marie de l'église basse ou de Abaxo. Cette église était en effet bâtie en bas de la hauteur sur laquelle s'élève Tolède.

« La couronne n°2 appartenait à la reine, épouse de Receswinthe. Une série des petits anneaux, placés sur les bords, étaient destinés à rattacher une doublure d'étoffe servant de garniture à la partie intérieure du bandeau. Ainsi devenant plus doux, plus facile à porter pour une femme, ce poids lourd et écrasant. Enrichie de saphirs, de rubis, d'émeraudes, d'opales et de perles, cette couronne est incomparablement plus belle que celle de la reine Théodelinde, au trésor de Monza.

« La couronne n°3 diffère beaucoup des couronnes royales ; un double grillage à jour et en or massif remplace les bandeaux ; des saphirs et des perles fines

sont sortis à chaque point d'intersection des joints, et des pendeloques de saphirs courent autour de la couronne. Une inscription gravée sur une croix d'or enrichie de pierres précieuses porte cette légende : *Indu nomen offert Sonnica Sct. Marie in sorbaces*.

« Le mot *Sonnica*, qui semble désigner un nom de femme, est ce lui d'un évêque ou d'un comte, ces désignations en étant communes dans les noms propres des Goths. Ce comte avait sans doute imité la pitié du Roi en consacrant une couronne à côté de la sienne.

« Avant la découverte des couronnes de Guarrazar, aucune collection n'avait possédé un seul monument de l'art de l'orfèvrerie chez les Goths de l'Espagne. »

—On a beaucoup discuté dans les journaux français l'idée de la crémation de nos restes mortels ; mais aucun des partisans de cette méthode ne s'est avisé de faire valoir les ressources que pourrait en tirer l'industrie. Une telle profanation, qui blesserait nos sentiments les plus naturels, peut cependant paraître toute simple aux adorateurs du feu qui purifie tout.

Un correspondant du *Times of India* vient de communiquer à ce journal un projet consistant à fabriquer le gaz d'éclairage avec des corps humains. Le premier essai aurait lieu à Bombay. On établirait dans cette ville un four immense dans lequel on jetterait les corps destinés à cette fabrication, qui aurait ainsi un double avantage, incinération parfaite et production d'un gaz éclairant d'un prix très minime. L'auteur de ce projet estime que chaque corps donnera en moyenne deux cents pieds cubes de gaz, ce qui assure à l'entreprise des bénéfices considérables. Enfin il recommande aux Indiens d'encourager la propagation d'une découverte qui leur assurerait une destinée posthume aussi utile à leurs survivants que brillante pour eux-mêmes.

ANNONCES NOUVELLES.

Départ du Columbia pour Montréal.—J. E. Deschamps.

Départ du Lady Head.—F. Buteau.

Bureau de Poste.—J. Sewell.

Institutrices demandées.

ÉTAT comparatif des arrivages et tonnages au Port de Québec, durant les années 1862 et 1863, jusqu'au 14 mai de chaque année :—

1862..... 119 Vaisseaux..... 68,179 Ton.
1863..... 41 Vaisseaux..... 28,572 Ton.

Moins cette année..... 69 Vaisseaux..... 39,607 Ton.

Naissance.

Vendredi matin, le 15 du courant, la dame de Jacques Malouin, écrivain, a mis au monde une fille.

Décès.

Le 16 courant, à l'âge de 31 ans et après une maladie de 3 mois supportée avec la plus grande résignation, Elizabeth Matte, épouse de Isaac Dubois, collecteur et huissier. Elle laisse un époux désolé et trois enfants en bas âge. Ses funérailles auront lieu à St. Roch, mardi le 19 à 8 heures et le convoi partira de sa demeure, rue St. Olivier, No. 54, faubourg St. Jean à 7 heures. Les parents et amis, ainsi que les membres des confréries de la bonne mort, du sacré cœur de Jésus, du St. Rosaire, du St. Scapulaire, de N. D. Auxiliatrice et de l'Archiconfrérie sont priés d'y assister sans autre invitation.

Le 17 du courant, Marie-Rodolphe Louis de Gonzague, enfant du dit Isaac Dubois, à l'âge de 8 jours.



Bureau de Poste de Québec, 15 mai 1863.

A maille pour l'Angleterre, par la ligne Cunard, à New-York, annoncée pour samedi le 16 courant, ne sera fermée qu'AUJOURD'HUI le 18 courant, à 2 heures P. M.

J. SEWELL, Maître de Poste

Québec, 18 mai 1863. 656-2f

INSTITUTRICES DEMANDÉES.

A paroisse de St. Irénée, comté de Charlevoix, à besoin de TROIS INSTITUTRICES, dont une, pour l'École-Modèle, devra connaître un peu la musique.

Salaire assez élevé. S'adresser au Curé de la paroisse.

18 mai 1863. 657-8f

Lecture Publique

DONNÉE PAR

M. ARTHUR BUIE

SUR LE

19me SIÈCLE

A LA

SALLE DE LECTURE,

RUE STE. ANNE,

MARDI, le 19 MAI.

BILLETS D'ADMISSION à vendre chez MM. BROUSSAU & Cie, rue Buade, 7, aux bureaux du "Canada", rue de la Montagne, et chez M. HARRY, libraire, rue de la Fabrique.

La lecture commencera à 8 heures.

PRIX :—25 CENTS.

Québec, 15 mai 1863. 655

LE LIN,

Procédés de culture et de préparation.

PETITE BROCHURE indispensable aux cultivateurs.

PRIX :—5 CENTS ou SIX SOUS.

Chez les Éditeurs, G. & G. E. DESBARATS.

Un fort escompte accordé aux libraires et autres acheteurs en gros.

Québec, 15 mai 1863. 653-3f

Henri T. Taschereau,

AVOCAT ET PROCUREUR,

A transporté son Bureau au n. 23, rue Saint-Pierre, Basse-Ville de Québec, porte voisine de chez MM. Tétu et Garneau, vis-à-vis la Banque Nationale. 11 mai 1863. 650-6f



APPROVISIONNEMENT

DES

PHARES.

DES SOUMISSIONS CACHETÉES seront reçues à ce Bureau jusqu'à MERCREDI, le DIXIÈME jour de JUIN prochain, à MIDI, pour un approvisionnement de DEUX MILLE CINQ CENTES GALLONS D'HUILE DE BLANC DE BALÈNE, de la meilleure qualité, pressée à froid, pour les Phares Provinciaux au-dessus de Lachine ; un tiers de cette huile devra être de matière première, et se maintenir limpide à 30° Fahrenheit, et les deux autres tiers à 34°, le tout sujet à l'inspection et à l'épreuve avant l'acceptation, et de plus à être mesuré s'il est jugé nécessaire.

Toute cette huile devra être fournie dans des barils cerclés en fer, contenant cinquante gallons chacun, et en très bon ordre ; elle devra être livrée au risque du fournisseur, sur tel qu'il peut, près du Bassin du Canal Lachine, à Montréal, et à tel jour, le ou vers le 1er Juillet prochain, qui pourra être fixé dans le contrat.

Des Soumissions seront aussi reçues en même temps pour QUATRE MILLE CINQ CENTES GALLONS D'HUILE DE CHARBON, non explosive, de la meilleure qualité, qui devra être fournie dans des barils cerclés en fer, contenant de vingt à cinquante gallons chacun, et qui devra être livrée au risque du fournisseur, au temps ci-dessus mentionné, à Montréal. Ces barils seront fournis par l'adjudicataire et le prix en sera inclus dans celui des huiles.

AUSSI,

Un Bateau à vapeur demandé.

Des Soumissions cachetées seront reçues en même temps et au même lieu pour un BATEAU À VAPEUR qui devra transporter et livrer les approvisionnements annuels aux Phares situés sur le fleuve St.-Laurent et sur les Lacs intérieurs, savoir : sur les lacs St. Louis et St. François, le fleuve St.-Laurent, entre Brockville et Kingston, les lacs Ontario, St. Clair et Huron, et la Baie Georgienne.

Le bateau devra être prêt à recevoir les approvisionnements (consistant environ en 160 barils d'huile, et 40 tonnes d'autres articles) à Montréal VENDREDI, le TROISIÈME jour de JUILLET prochain, et à livrer ces articles aux Phares dans le plus court délai possible.—L'aide de l'équipage du bateau sera requise pour la livraison des provisions. Les personnes qui seront chargées par ce Département de la livraison de ces approvisionnements seront régies à bord.

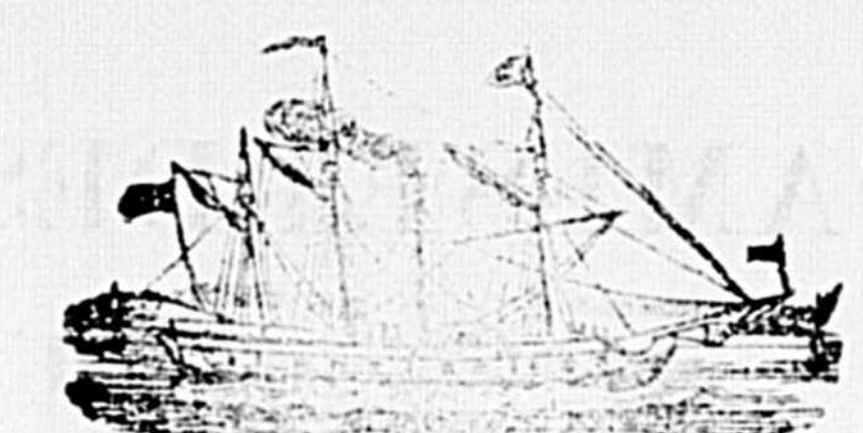
Le bateau pourra transporter d'autre fret pourvu que cela ne nuise pas à la livraison convenable des approvisionnements, et il sera requis de rapporter d'aucun des Phares et de livrer à Montréal tout ce qui appartiendra au Gouvernement, ainsi que l'indiquera la personne en charge.

On devra mentionner une somme totale pour l'accomplissement de ce service. Toutes autres informations concernant ce transport pourront être obtenues en s'adressant à ce Bureau.

Des Soumissions séparées, adressées au sous-signé, seront reçues pour chacun de ces services et devront être déposées respectivement : « Soumission pour l'huile de Blanc de Balène. »—« Soumission pour l'huile de Charbon. »—« Soumission pour la livraison des Approvisionnements des Phares. »

Par ordre, T. TRUDEAU, Secrétaire.

Département des Travaux Publics, Québec, 11 mai 1863. 651-6f



COMPAGNIE DES

Vapeurs Océaniques de

Montréal.

ETE 1863.

Passagers inscrits pour Londonderry, Glasgow ou Liverpool.

Cartes de retour accordées à des taux réduits.

A ligne de cette Compagnie est composée des vapeurs suivants de première classe.

NORWEGIAN, 2500 ton.....Capt. McMaster.
HIBERNIAN, 2500 ton....." Ballantine.
BOHEMIAN, 2200 ton....." Borland.
NOVA SCOTIAN, 2200 ton....." Graham.
ANGLO SAXON, 1800 ton....." Burgess.
NORTH AMERICAN 1800 ton....." Dutton.
JURA, 2300 ton....." Aiton.
PERUVIAN, 2300 ton.....En construction.

Portant les Mallets du Canada et des Etats-Unis.

Un des vapeurs ci-dessus nommés ou d'autres vapeurs partira de Liverpool tous les JEUDI, pour et de Portland, tous les SAMEDI, touchant à Loch Foyle pour recevoir à bord et débarquer les passagers à Londonderry et pour Londonderry.

Voici les dates de départ :—

De Liverpool. De Québec.
NORWEGIAN..... 23 avril 16 mai
HIBERNIAN..... 30 " 23 "
BOHEMIAN..... 7 mai 30 "
NOVA SCOTIAN..... 14 " 6 juin
ANGLO SAXON..... 21 " 13 "
NORTH AMERICAN..... 28 " 20 "
JURA..... 5 juin 18 "
PERUVIAN..... 12 juin 25 "

Et tous les Samedis suivants.

TAUX DE PASSAGE DE PORTLAND.

CHAMBRES. (Selon les commodités.) ENTREPOST.
A Glasgow\$66 à \$80 A Glasgow\$30 00
A Londonderry\$66 à \$80 A Londonderry.....\$30 00
A Liverpool.....\$66 à \$80 A Liverpool\$30 00
Chambres non assurées à moins qu'elles ne soient payées.

Un chî urgien expérimenté est à bord de chaque vaisseau.

Un petit bateau à vapeur partira du quai Napoléon samedi matin avec les mallets et les passagers, à neuf heures précises.

Pour plus amples particularités s'adresser à ALLANS, RAE et CIE, Agents.

Québec, 8 mai 1863. 648

PIPES! PIPES!

REÇU un assortiment choisi de PIPES de racine de bruyère.

A vendre par JOHN TEAFFE,

Québec, 8 mai 1863.

CIGARES! CIGARES!

VENANT d'être reçu, 20,000 cigares de Manille choisis.

A vendre par JOHN TEAFFE,

Québec, 8 mai 1863. 648

Ligne de la Malle Royale.

COMPAGNIE RICHELIEU

Quebec et Montreal

Incorporée par Acte du Parlement.

Le splendide navire à vapeur

COLUMBIA

CAPIT. J. B. LABELLE,

LAISSERA LE QUAI NAPOLEON

POUR MONTREAL,

Cet après-midi, à QUATRE heures.

Première classe, à Montréal, \$2, repas et cabines non compris.

Billet de retour \$3, do do do

Entrepost, \$1.

Pour particularités s'adresser au Bureau.

J. E. DESCHAMPS, Agent.

Québec, 18 mai 1863. 647



RECEVRA à ce Bureau, jusqu'à JEUDI le 25

JOIN prochain, à midi, des soumissions pour le remorquage de vaisseaux et autres bâtiments, entre la Tête du Canal Lachine et le Port de Kingston, et vice versa, pendant le terme de trois années à compter du 1er de MAI 1864.

La ligne sera composée d'au moins six puissants remorqueurs à vapeur, et le Taux payable pour le halage sera de dix cent au-dessous du Tarif de 1862.

Les soumissionnaires indiqueront dans leur soumission pour ce service le montant du Bonus annuel qu'ils seront disposés à recevoir du Gouvernement en sus du prix de halage payé par les propriétaires des vaisseaux remorqués, ainsi que les noms et la force, en chevaux, des vapeurs qu'ils se proposent d'employer.

Quand aux conditions du Contrat et à toutes autres informations nécessaires, elles pourront être obtenues à ce Bureau, ou au Bureau du Canal Lachine à Montréal, le et après le 11 de Mai prochain.

Les soumissions devront être adressées au sous-signé et marquées sur le dos : « Soumissions pour le service de remorquage, » et contiendront les signatures de deux personnes solvables qui seront prêtes à se porter cautions pour l'exécution régulière du Contrat.

Par ordre, T. TRUDEAU, Secrétaire.

Département des Travaux Publics, Québec, le 29 Avril 1863. 644

MUSIQUE D'EGLISE.

Le soussigné vient de recevoir un envoi considérable de MUSIQUE RELIGIEUSE (orgue, harmonium et chant) de la maison HEUGEL & CIE., de Paris, et choisit expressément pour son établissement par

M. AUGUSTE DURAND,

Organiste au grand orgue de St. Roch (Paris). Les amateurs de musique, et tout spécialement les membres du clergé et les organistes, sont invités à venir voir cette nouvelle musique d'église.

Voici les titres de quelques uns des ouvrages et morceaux de l'envoi :

AMOUR A JESUS-CHRIST; 40 cantiques nouveaux.—HERMANN.

GLOIRE A MARIE; nouveaux cantiques.—HERMANN.

ECHOS DU MONDE RELIGIEUX; 1 volume, contenant des morceaux choisis d'orgue et de chant de PALÉSTRINA, HENDL, MARCELLO, BACH, PAGANINI, HAYDN, MARTINI, MOZART, WEBER, etc.

12 morceaux pour harmonium (offertoires, communions, sorties, etc.)—NICOLLO LORENZO.

6 grandes offertoires.—FERRY.

LA PETITE CHAPELLE, 1 volume contenant 100 morceaux faciles pour orgue.—BATTMAN.

600 morceaux détachés, de différents auteurs.

—Aussi—

10 exemplaires de la méthode d'orgue-Alexandre, à l'usage des pianistes, de MM. d'ARCEL et DURAND, ainsi que plusieurs ouvrages classiques pour piano, notamment les célèbres études de HENRI BERTINI; jeunes études de style de CAMILLE STAMATI, etc., etc.

LEGER BROUSSEAU.

Québec, 10 avril 1863.

A Louer.

UN CHANTIER pour la Construction des vaisseaux, avec bûches nécessaires, situé à la Pointe-aux-Trembles, près de l'église.

S'adresser à

EUG. LARUE, ECR.,

Sur les lieux.

19 janvier 1863. 540-0m-p

CATECHISME de Persévérance

ou exposé historique, dogmatique, moral, liturgique, apologétique, philosophique et social de la Religion, depuis l'origine du monde jusqu'à nos jours, par l'abbé GAUME, ancien vicaire général du diocèse de Nevers, chevalier de l'Ordre de St. Sylvestre, membre de l'Académie de la Religion Catholique de Rome, etc. Septième édition, revue et augmentée de notes sur la géologie et d'une table générale des matières. 8 volumes reliés.

A vendre chez

LEGER BROUSSEAU,

Libraire,

No. 7, rue Buade, Haute-Ville.

LE VERS RONGEUR des

LOCATIVES MODERNES, ou le paganisme dans l'éducation, par l'abbé J. GAUME, vicaire général de Nevers, docteur en théologie de l'Université de Prague, membre de l'Académie de la religion catholique de Rome et de l'Académie des inscriptions et belles lettres de Besançon, etc. Publié en 1851. Ouvrage en 1 volume, relié.

A vendre chez

LEGER BROUSSEAU,

Libraire,

No. 7, Rue Buade, Haute-Ville.

MANUEL des CONFESSEURS,

composé 10. Du prêtre sanctifié par l'administration charitable et discrète du sacrement de pénitence; 20. De la pratique des confesseurs de saint Liguori; 30. Des avertissements aux confesseurs et du traité de la confession générale de B. Léonard de Port-Maurice; 40. Des instructions de saint Charles aux confesseurs; 50. Des avis de saint François de Sales aux confesseurs; 60. Des conseils de saint Philippe de Néri; 70. Des avis de saint François-Xavier aux confesseurs, par l'abbé J. GAUME, docteur en théologie de l'Université de Prague, membre de l'Académie des inscriptions et belles lettres de Besançon. Septième édition publiée en 1854. Ouvrage en 1 volume relié.

A vendre chez

LEGER BROUSSEAU,

Libraire,

No. 7, Rue Buade, Haute-Ville.

COURS DE TENUE DES LIVRES, en partie

double et en partie simple, divisé en trois parties, comprenant: 10. Les principes raisonnés de la Tenue des Livres en partie double et en partie simple; 20. La pratique de la Tenue des Livres ou la comptabilité figurée d'une maison de commerce; 30. La correspondance commerciale suivie d'exercices pratiques et d'un vocabulaire explicatif des termes usuels de commerce. Par un professeur de comptabilité.

A vendre chez

LEGER BROUSSEAU,

Libraire,

No. 7, Rue Buade, Haute-Ville.

RELATIONS INEDITES de la

Nouvelle-France (1672-1679) pour faire suite aux anciennes Relations (1616-1672), avec deux cartes géographiques. 2 vols. in 12. Brochées, \$0.60 reliés \$0.90.

A vendre chez

LEGER BROUSSEAU,

Libraire,

No. 7, Rue Buade, Haute-Ville.

PLUMES D'OIE, PLUMES D'ACIER de toutes

les formes et de tous les prix.—Petites plumes et Magnum-Bonum.

A vendre chez

LEGER BROUSSEAU,

Libraire,

No. 7, Rue Buade, Haute-Ville.

COMPAGNIE

d'Assurance Maritime

DE QUEBEC.

DIRECTEURS :

HENRY J. NOAD, Président.

H. DUBORD, Vice-Président.

JAMES G. ROSS, W. WITALL,

J. GAUDRY, J. H. CLINT,

J. B. RENAUD, E. BURSTALL,

D. D. YOUNG,

ALEXANDER FRASER, Gérant et Secrétaire.

BUREAU :

Batisses de Renaud

RUE SAINT-PIERE.

La compagnie est maintenant prête à émettre des

polices.

A. FRASER, Gérant et Secrétaire.

Québec, 21 juillet 1862. 309

ENCORE D'OR supérieure, en petites bou-

telles.

A vendre chez

LEGER BROUSSEAU,

Libraire,

No. 7, Rue Buade, Haute-Ville.

AVIS.

Le soussigné désirerait acheter quelques actions de LA BANQUE NATIONALE.

Les personnes qui en ont à vendre sont priées de l'en informer.

ELZEAR BROUSSEAU,

Québec, 20 février 1863. 7, Rue Buade.

A VENDRE,

Chez MM. Brousseau & Freres,

"MES LOISIRS"

PAR

L. H. FRECHETTE,

Auteur de *Filz Pourri*.

PRIX :—broché.....\$0.50.

Journal des Maîtrises

REVUE DU CHANT LITURGIQUE ET DE LA MUSIQUE RELIGIEUSE.

Directeurs : MM. J. D'ORTIGUE & FELIX CLÉMENT.

Éditeurs : MM. ADRIEN LE CLERC & CIE.

Ce journal qui a su conquérir les sympathies et le patronage d'éminents prélats et d'un grand nombre de personnes considérables, non-seulement en France, mais encore à l'étranger, et surtout en Italie et en Belgique,—a déjà consacré quelques articles au progrès de l'art musical en Canada. Chaque numéro contient une feuille de texte, et des morceaux de chant ou d'orgue, empruntés aux chefs-d'œuvre classiques, ou composés expressément par des maîtres contemporains.

Le journal paraît le 15 de chaque mois.

CONDITIONS D'ABONNEMENT :

Un an, 12 livraisons, renfermant au moins 48 pages de musique :—\$4.00.—Texte seul : \$2.00.

On s'abonne, à Québec, chez le soussigné,

LEGER BROUSSEAU.

L'ECONOMISTE FRANCAIS

Paraissant deux fois par mois, sous la direction de M. JULES DUVAL,

Auteur de *l'Histoire de l'Emigration au 19e siècle*.

Ce journal de quinzaine, publié en format in-4 sur 2 colonnes, a clos, avec son 24e numéro, paru en décembre, sa première année d'existence. Économie politique et sociale, agriculture, industrie, commerce, navigation, finances, affaires algériennes et coloniales, sciences appliquées, éducation, littérature, il a traité toutes les questions traitant dans son cadre avec la sincérité, la liberté et la mesure qui lui rend facile sa parfaite indépendance à l'égard des partis politiques et des influences financières. Aussi, a-t-il pris rang dès la première année à côté des recueils les plus estimés.

Parmi les auteurs dont les articles ont contribué à ce succès, on peut citer :

MM. HORN et VIOLET LEDUC, confrères du directeur au *Journal des Débats*; E. BRUNET, J. BONNOMME, JULES DESSAULT, JEAN DOLFIN, HIPP. DES-TRÉE, X. KYMA, GUYOT, LAFRONT, LEPELLETIER DE SAINT-REMI, JEAN MACÉ, ANTOINE MÉRAY, MARGOLLE, M. PAPA-CARPANTIER (Mme), RAMEAU, E. RENDU, DR. SAVARDAN, E. STOURM, S. LA TROISÈME (Mme), DR. WANNIER, etc.

Dans les colonies, de nombreuses correspondances suivent avec un soin particulier le mouvement colonial et commercial de la France et de l'étranger.

On sait que M. Rameau traite, dans *l'Economiste français*, des questions qui touchent au passé et à l'avenir de la race française sur le continent américain, et qu'il a déjà notamment écrit des articles d'un saisissant intérêt sur les Acadiens et les Canadiens.

Organe de la *Société des Etudes pratiques d'économie sociale*, fondée et dirigée par M. LE PLAT, conseiller d'Etat, commissaire général du gouvernement à l'Exposition universelle de Londres, *l'Economiste français* publie les discussions de cette Société, qui réunit l'élite des penseurs et des publicistes contemporains.

La bibliographie est l'objet d'un soin particulier. En 1862, il a été rendu compte de 50 ouvrages adressés par les auteurs ou les libraires.

On s'abonne, à Paris : rue du Faubourg Montmartre, 11.

Hors de Paris : chez tous les libraires et dans les bureaux de poste.

Paris..... 12 fr. 7 fr. 50

Départements et Algérie..... 15 8 50

Colonies françaises..... 18 10 "

Etranger..... 20 11 "

Le tome 1er, comprenant l'année 1862, forme un beau volume in-4, qui se vend 15 fr. (Dépôt chez L. HACHETTE et CIE., b. Saint-Germain, 77.)

VIN

ANTI-GOUTTEUX ET ANTI-RHUMATISMA.

DE A. D'ANDURAN

MÉDECIN—PHARMACIEN.

DEPUIS des siècles des patholo-

gistes ont cherché en vain un remède qui eût un action efficace dans le traitement de la goutte et du rhumatisme articulaire aigu et chronique.

grand nombre de préparations ont été employées avec plus ou moins de succès, mais aucune n'a obtenu des résultats aussi sûrs et aussi prompts le remède que j'ai composé.

N'est-il pas merveilleux en effet de voir un remède, dénué de tout poison, et qui ne cause ni douleurs, ni troubles de l'estomac, ni autres maux, presque immédiatement, par l'emploi de ma préparation.

Les affections goutteuses nouvelles sont guéries radicalement par l'usage de mon remède. Dans les anciennes, il en éloigne de plus en plus les accès et les rend très-bénins.

J'étais atteint depuis longtemps de la goutte, au point que je ne pouvais plus visiter mes malades. C'est pour me guérir de cette maladie que j'ai eu l'idée d'atténuer les progrès que je composai, après bien des essais sur moi-même, mon remède, et je puis dire avec satisfaction que j'y suis parvenu.

C'est avec bonheur aujourd'hui que je peux mettre à la disposition des médecins un spécifique certain contre cette cruelle maladie.

Je l'ai offert gratis aux médecins qui ont voulu l'expérimenter, un grand nombre ont répondu à mon appel, de nombreuses et heureuses expériences ont été faites sur presque tous les points de la France.

Le gouvernement anglais, après l'avoir soumis à l'approbation de la commission médicale de la guerre en a accepté cent flacons pour être employés dans les hôpitaux militaires.

MODE D'ADMINISTRATION.

Voici les prospectus qui accompagnent les flacons.

Pendant l'administration du remède, il n'est pas nécessaire de s'assujettir à aucun régime particulier; l'alimentation doit être modérée, mais sans privation.

On aura le soin de se couvrir chaudement pour favoriser la transpiration que ce remède provoque.

Le traitement du rhumatisme articulaire et musculaire diffère peu, il demande seulement à être continué plus longtemps; le malade aura le soin dans le cas de suspendre le remède tous les huit à dix jours, pendant deux jours, pour le reprendre en recommençant par une petite cuillerée matin soir.

Dans le traitement du rhumatisme articulaire aigu, le médecin pourra, s'il le juge à propos, employer les antiphlogistiques concurremment avec mon remède.

Entre autres des nombreuses observations que je possède, j'en citerais seulement quelques-unes qui feront connaître suffisamment la valeur thérapeutique de mon remède.

Voici les prospectus.

Ma préparation a été l'objet de rapports favorables de plusieurs journaux de médecine.

A. D'ANDURAN.

Quelques flacons ont été envoyés pour essai à la

librairie de

LEGER BROUSSEAU,

Prix—\$3 le flacon—COMPTANT

SOUVENIR

CONSACRÉ A LA MÉMOIRE VÉNÉRÉE DE

M. L. J. CASAULT

PREMIER RECTEUR

DE

L'Université-Laval.

CETTE élégante brochure contient un portrait photographié de l'illustre défunt et une photographie du monument élevé à sa mémoire dans la chapelle du Séminaire de Québec.

PRIX : 50 CENTS.

A vendre par le soussigné,

LEGER BROUSSEAU,

7, Rue Buade, Haute-Ville.

LE CONSEILLER

DES

DAMES ET DES DEMOISELLES

POUR 1863.

JOURNAL D'ECONOMIE DOMESTIQUE et de TRAVAUX A L'AIGUILLE.

Rédigé par les sommités Littéraires et Artistiques.

Tous les abonnements partent du 1er Novembre.

ON NE S'ABONNE PAS POUR MOINS D'UNE ANNÉE.

LES ABONNEES reçoivent dans le courant de l'année : des aquarelles, des sépias, quarante feuilles de musique inédite, douze gravures de modes, deux gravures de lingerie, des planches de tapisserie coloriée, quinze cents dessins de broderie, douze feuilles de patrons grandeur naturelle pour Dames, Demoiselles et enfants, des gravures sur acier, des planches de costumes, etc., etc.

Sommaire du numéro de novembre 1862.

1. Chronique du mois, par H. NEVIRE.
2. La muette, par VIERNE.
3. Causerie d'une maîtresse de maison avec les Dames et les Demoiselles abonnées, par MME. JULIE FERTIAULT.
4. Modes, par BLANCHE DE SERIGNY.
5. Economie domestique des Dames.—Conseils et ouvrages divers.—Recettes : Taffetas d'Angleterre.—Moyen de dérouiller l'acier.—Moyen de garantir de la rouille le fer et l'acier.—Perles de roses.
6. Petits travaux de Dames.—Dessous de lampe en application de nacre (No. 1).—Bobèche allemande (No. 2).—Calotte grecque en soutache.
7. Explication de la planche de broderies.
8. Explication de la planche de patrons.
9. Explication des gravures de modes.
10. Explication de la planche de tapisserie.
11. Aquarelle.
12. Rébus.

Les abonnées recevront avec ce numéro :

- 1° UNE FEUILLE DE BRODERIE (double format).
- 2° UNE PLANCHE DE PATRONS pour la SAISON D'HIVER.
- 3° Sur planche de Patrons (PETITS TRAVAUX DE DAMES).
- 4° UNE GRAVURE DE MODES coloriée.
- 5° UNE GRAVURE DE CONFECTION et COSTUMES D'HIVER.
- 6° UN DESSIN DE TAPISSERIE coloriée.
- 7° LA PETITE REPASSEUSE (aquarelle).
- 8° LE JOUJOU DE BLANCHE, quadrille, par C. SERMANE.
- 9° ANTONIE, polka-mazurka, par J. ROUSSELOT.
- 10° LE REVE AU SON DU COR, par C. SERMANE.
- 11° MIGNONNE, valse par PAUMIER.

Prix de l'abonnement :—\$5 par an, invariablement payable d'avance.

On s'abonne à Québec, chez

LEGER BROUSSEAU,

Agent pour le Canada.

Québec, 9 mars 1863.

Un arrêt rendu par la Cour impériale de Dijon, le 17 août 1854, a constaté, sur le Rapport de MM. Chevalier et O. Henry, MEMBRES DE L'ACADEMIE IMP. DE MEDECINE, et Lussaigne, professeur de chimie à l'Ecole d'Alfort, experts désignés par elle pour en faire l'analyse, "que l'Elixir de Guilié, préparé par Paul Gage, était un médicament perfectionné, toujours régulier dans son action; qu'il n'était point un remède secret, et que la vente en devait être autorisée."

ELIXIR

DU

DR. GUILLIE,

LE SEUL AUTHENTIQUE,

PRÉPARÉ PAR

PAUL GAGE,

A PARIS,

Rue de Grenelle-Saint-Germain,

No. 13.

ASTHME, CATARRHE, COQUELUCHE, RHUMES, TOUX CONVULSIVE, INFLAMMATIONS DE POITRINE, etc.—Ces affections sont le résultat d'une accumulation, dans le tissu même du poumon et sur la surface des bronches, d'une matière glaireuse, acre, visqueuse, épaisse, qui s'est développée dans le poumon à la suite d'une inflammation. La trachée-artère est bouchée, le poumon ne se dilate plus, la respiration devient impossible. La nature cherche à expulser cette HUMEUR GLAIREUSE par des accès de toux convulsive, et le malade meurt asphyxié, si on ne se hâte de lui administrer l'Elixir pour supplier aux efforts impuissants de la nature.

APOPLEXIE, PARALYSIE.—Le cerveau est traversé par une quantité infinie de vaisseaux sanguins et lymphatiques; il est enveloppé d'une pellicule ou membrane muqueuse, qui exsude une humeur glaireuse chargée d'entretenir cet organe dans un état d'humidité convenable. Aussitôt que, par une cause quelconque, un peu d'inflammation se développe, soit dans les vaisseaux sanguins ou lymphatiques, soit dans la pellicule ou membrane muqueuse, et que, par suite, l'humeur glaireuse est sécrétée plus abondamment qu'il ne convient, il y a ÉPANCHEMENT de cette humeur dans le cerveau, et, peu après, APOPLEXIE et PARALYSIE.

Il n'y a qu'un moyen d'empêcher un pareil malheur, c'est d'user de l'Elixir de Guilié AVANT, PENDANT ET APRÈS l'ÉPANCHEMENT, pour le prévenir, et pour en opérer la résorption par une dérivation puissante sur le tube intestinal, s'il y a eu lieu.

BILE, MALADIES BILIEUSES, FIEVRE JAUNE, JAUNISSE, INDIGESTIONS, CHOLERA-MORBUS, etc.—Lorsque le foie est devenu le siège d'une inflammation violente, cette inflammation se communique à la rate, à l'estomac et aux intestins par suite d'un débordement de bile dans ces divers organes. Une véritable infection purulente par la bile se développe; la jaunisse, la fièvre jaune, les fièvres putrides et bilieuses, les fièvres de marais, le choléra et les maladies pestilentielles se déclarent, les calculs biliaires se forment dans la vésicule du fiel, etc. Pour prévenir ces désordres, il faut expulser du foie la bile putréfiée par l'inflammation, au fur et à mesure qu'elle se produit, et employer à cet effet l'Elixir de Guilié préparé par PAUL GAGE, qui réunit, à une action purgative douce, des qualités toniques et antiputrides.

CATARRHE DE LA VESSIE.—Lorsque les urines sont surchargées d'une matière glaireuse, QUELQUEFOIS BOURBEUSE ou ROUGEÂTRE, quelquefois blanche et pour ainsi dire HUILEUSE, cette matière irrite les parois de la vessie et y développe le catarrhe vésical. GUERRISON : empêcher la matière glaireuse de séjourner dans la vessie et d'y pénétrer en usant de l'Elixir de Guilié préparé par PAUL GAGE. GOUTTE et RHUMATISME.—Ces deux maladies graves doivent leur origine à une matière glaireuse, acre, qui s'est fixée sur les membranes synoviales des articulations et sur les apophyses qui enveloppent les muscles. Indiquer la cause de ces maladies, c'est indiquer le remède; c'est dire que l'Elixir de Guilié préparé par PAUL GAGE est le meilleur agent qu'on puisse employer pour soulager vite et guérir solidement. La guérison se complète par l'usage du Tissu Electro-Magnétique.

Nous pourrions passer en revue la série complète des maladies occasionnées par les glaires. Nous préférons renvoyer le lecteur au petit livre dont sont extraits les paragraphes qui précèdent, et qui se délivre gratis avec chaque bouteille d'Elixir de Guilié.

Chaque bouteille est entourée du TRAITE DES GLAIRES dont le dépôt légal a été fait à Paris et à l'étranger pour conserver aux auteurs et éditeurs la propriété littéraire exclusive, et chaque bouteille qui sera livrée sans en être accompagnée doit être refusée comme contrefaite. Cette brochure est traduite dans toutes les langues de l'Europe.

Prix des flacons : 3 fr. 50 et 6 fr., pris à Paris, et 4 fr. 25 et 6 fr. 75 Franco pour tous les points de la Belgique.

AVIS IMPORTANT.—On annonce dans les journaux de Bruxelles, comme étant de M. Guilié, un Elixir préparé selon la formule de Dervault; M. Guilié et ses ayants-cause protestent énergiquement contre cette prétendue formule et le produit, qui sont l'un et l'autre deux mensonges destinés à tromper le public.

Tissu Electro-Magnétique approuvé par l'Académie de Médecine.

Ce Tissu doit ses propriétés cur